RÉPUBLIQUE DU BÉNIN
******
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
****
UNIVERSITÉ DE PORTO-NOVO
*****
ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE DE PORTO-NOVO
****

DOMAINE : SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

MENTION : Professorat de l'Enseignement Secondaire

SPÉCIALITE : Français

GRADE : Licence/ BAPES

MÉMOIRE DE FIN DE CYCLE

SUJET

LA RÉINTRODUCTION DE LA DICTÉE DANS L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS AU BÉNIN : ANALYSE, DIFFICULTÉS ET CONTRIBUTIONS POUR UNE MEILLEURE PRATIQUE (CAS DU CEG DE DAVIÉ)

Présenté par :

HOUNYE Ulrich Benoît Issé

Sous la direction de :

Barthélémy A. ABIDJO

Inspecteur de l'Enseignement Secondaire

ANNÉE ACADÉMIQUE : 2015-2016

LA RÉINTRODUCTION DE LA DICTÉE DANS L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS AU BÉNIN :

ANALYSE, DIFFICULTÉS ET CONTRIBUTIONS POUR UNE MEILLEURE PRATIQUE

(CAS DU CEG DE DAVIÉ)

« La transmission de l'orthographe s'accompagne presque inévitablement d'un endoctrinement. En effet, les usages divergents sont des fautes et les usagers sont donc dressés à en avoir honte. En outre, ce dressage se fait lorsqu'ils sont encore de jeunes enfants, c'est-à-dire au moment où ils sont le moins armés pour critiquer et où, au contraire, ils sont même portés à valoriser et à intérioriser les interdits des parents et leur substituent le maitre. La faute c'est sale, c'est caca. Dans ces conditions, l'orthographe vire au sacré et fonctionne comme une religion avec son Livre (le dictionnaire), son clergé (les instituteurs), son rituel (la dictée), ses litanies (bijoucaillouchou…), ses examens de conscience (“ On se relit!”), ses extases (le zéro-faute !) et bien sûr sa culpabilité permanente »

Masson, 1999

SOMMAIRE

DEDIDACE……iv

REMERCIEMENTS……v

SIGLES ET ACRONYMES……vi

RESUME……vii

INTRODUCTION……1

CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE……3

Section 1 : Contexte théorique……3

Section 2 : La pratique de la dictée……14

Section 3 : Approche méthodologique……29

CHAPITRE 2 : ANALYSE DES DONNEES RECUEILLIES, SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS……33

Section 1 : Analyse des données recueillies……33

Section 2 : Pour une meilleure pratique de la dictée……49

Section 3 : Recommandations……58

CONCLUSION……62

BIBLIOGRAPHIE……64

ANNEXES……67

TABLE DES MATIÈRES……73

DÉDIDACE

A ma mère DAGA Edwige, pour toutes ces années de sacrifices et de privations ; Maman de toutes les vertus !

A mes frères Horace, Justin et Joseph.

REMERCIEMENTS

Je désire adresser, en premier lieu, mes remerciements les plus sincères à mon directeur de mémoire Inspecteur Barthélémy A. ABIDJO pour ses précieux conseils, sa compréhension, sa disponibilité et son aide pour la réalisation de ce mémoire.

Je tiens vivement à remercier tous mes professeurs de l'Ecole Normale Supérieure qui m'ont enseigné le savoir, le savoir-faire, le savoir-être et la pédagogie.

Mes remerciements s'adressent également aux Inspecteurs, aux Conseillers Pédagogiques et à tous les enseignants et élèves qui ont répondu à mon questionnaire dans une franche collaboration.

Je n'oublie pas mes proches et mes camarades de promotion avec qui j'ai partagé de moments agréables et pleins d'instructions.

Enfin, j'exprime ma gratitude à l'égard de tous ceux qui m'ont apporté leur aide et ont contribué, par leur participation active, à la réalisation du présent travail.

SIGLES ET ACRONYMES

APC	Approche Par les Compétences
BAPES	Brevet d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Secondaire
CAEB	Conseil des Activités Educatives du Bénin
CAPES	Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Secondaire
CBRST	Centre Béninois de la Recherche Scientifique et Technique
CEFEB	Certificat d'Etude de Fin de l'Enseignement de Base
CNE	Conseil National de l'Education
CP	Conseiller Pédagogique
ENI	Ecole Normale d'Instituteur
ENS	Ecole Normale Supérieure
FLASH	Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines
IFADEM	Initiative francophone pour la Formation à distance des maîtres
IGPM	Inspection Générale Pédagogique du Ministère
INFRE	Institut National pour la Formation et le Recherche en Education
INIFRCF.	Institut National d'Ingénierie de Formation et de Renforcement des Capacités des Formateurs
NTIC	Nouvelles Technologies d'Information et de Communication
MESFTPRIJ.	Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes
PROLAF	Promotion de la Langue Française

RESUME

La dictée est perçue comme un exercice difficile et complexe de la langue française. Aujourd'hui, à l'ère de l'APC, sous une forme plus allégée (10 mots ciblés à corriger), la dictée est réintroduite au premier cycle ; cette réintroduction suit des étapes dont celle d'expérimentation qui inclue environ soixante collèges sur l'ensemble du territoire national.

Nos objectifs de recherche sont claires, d'une part, analyser et évaluer la politique de suivie, l'enjeu et les difficultés relatives à l'expérience de la pratique de la dictée nouveau format et d'autre part, proposer des solutions pratiques, des moyens efficaces et des mesures formelles en vue de faciliter la pratique de la dictée dans les classes et à l'examen pour la finalité qu'est l'amélioration du niveau des apprenants en français. De l'avantage des questionnaires adressés aux élèves, aux professeurs de français et aux Conseillers Pédagogiques de même que les entretiens avec quelques Inspecteurs de l'Enseignement Secondaire, on est à même d'affirmer qu'à l'épreuve des faits (après deux ans de pratique), la dictée, exercice redoutable de par le passé, est "adoucie", pratiquée dans nombre de lycées et collèges volontaires et commence à impacter quoique peu, le niveau des élèves, surtout ceux dévoués. Néanmoins, des irrégularités persistent du point de vue de la didactique et de la pédagogie de la pratique.

Les étapes de la réintroduction connaissent une lenteur. Le format de la dictée, jugé laxiste, avec une masse horaire insuffisante, n'engage véritablement pas les apprenants sur le chemin de la perfection ; de plus, d'autres difficultés sont récurrentes. Au delà de ces considérations, il se trouve que nombre d'enseignants ne sont pas formés à la pratique de ce type d'exercice. On se demande alors si la motivation ayant été à la base de cette décision, outre la dimension didactique, n'est-elle pas aussi politique ? Evidemment, dans le cadre de cette étude, des faits ont été clarifiés et des solutions appropriées apportées.

Mots clés : réintroduction, dictée, format, premier cycle.

INTRODUCTION

Le souci permanent de réaliser des performances dans le secteur éducatif conduit les gouvernements béninois à expérimenter les méthodes d'enseignement qu'ils ont jugé efficaces. Les divers Programmes adoptés jusque-là ont montré leur limite et même l'actuel programme (Approche Par les Compétences) semble ne pas rectifier la qualité (aptitude) des apprenants en français, discipline outil et essentiel à l'enseignement des autres matières au secondaire. On se demandait si le mal ne résidait pas dans le contenu donné à ces programmes d'étude, de même que dans leur application. L'un des aboutissements des réflexions à cet effet, après l'intégration des ressources de la langue, est le retour de la dictée dans l'enseignement du français ; décision prise en novembre 2014 par les hautes instances de l'Education nationale du Bénin. Des organes et institutions ont travaillé à cette fin, notamment le Conseil National de l'Education.

Au fond, la dictée n'est qu'un arbre dans la forêt des activités orthographiques. Cet exercice emblématique est controversé par nombre de spécialistes, plébiscité par de nombreux parents d'élèves, redouté par les enfants, pratiqué souvent par les enseignants. Des générations entières d'élèves ont, dans l'exercice quotidien de cette activité, fait l'expérience de leur incapacité à répondre aux normes scolaires exigées. Or, comme le signifiait déjà Durkheim (E), « C'est en respectant la règle scolaire que l'enfant apprendra à respecter les règles, qu'il prendra l'habitude de se contenir et de se gêner, parce qu'il doit se gêner et se contenir. C'est une première initiation à l'austérité du devoir. C'est la vie sérieuse qui commence (…) Il faut donc que l'éducation fasse sentir de bonne heure à l'enfant qu'il est des bornes qui sont fondées dans la nature des choses, c'est-à-dire dans la nature de chacun de nous »

A en dire vrai, faire ou ne pas faire la dictée est un faux débat car il empêche la réflexion sur les compétences réelles à installer chez les apprenants et sur comment les construire écrivait déjà Jean BERNADIN. De la forme donnée à la dictée donc, et de la méthode de la pratique, dépend son efficacité. A partir de ce postulat, vecteur-directeur de la présente étude, il

sera dégagé les centres d'intérêts à travers la structuration suivante : le cadre théorique et méthodologique et l'analyse des données recueillies puis les approches de solutions et recommandations. Ces axes se déclinent en l'analyse du format actuel de l'épreuve de dictée de même que sa pratique durant les deux dernières années au Bénin, partant de l'expérience du CEG de Davié, et enfin son impact sur le rendement scolaire.

CHAPITRE 1 : CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE

Ce chapitre est constitué de trois sections. Dans un premier temps, il est question d'appréhender le sujet à travers les éléments d'une démarche scientifique puis en second lieu, de cerner sous un regard didactique, la pratique de la dictée au Bénin avant d'amorcer l'approche méthodologique sous le trait duquel cette recherche s'affirme.

SECTION 1 : CONTEXTE THEORIQUE

Le sujet mérite quelques commentaires pour saisir son intérêt. En effet, il s'inscrit dans une volonté politique affichée de ramener les apprenants sur l'itinéraire de la maîtrise du français. En clair, la dictée en elle-même n'est qu'un instrument, tout comme d'autres activités d'écriture, au service de la maîtrise ou de l'apprentissage de la langue française ou au mieux, sa perfection. Tout dépend de la manière dont elle est pratiquée et à quelle fin. La finalité à elle attribuée ici est le relèvement du niveau intellectuel des apprenants en français au Bénin. Discipline transversale, le français est utilisé pour enseigner toutes les autres matières au collège. Mais, si le français n'est pas bien maîtrisé, comment peut-on espérer un bon résultat des élèves ? Pour qu'il le soit, il urge d'y mettre de méthode, des activités spécifiques de langue. Or, la dictée est l'un des principaux exercices qui permet, à tout le moins, de mieux apprendre le français. Les acteurs du système éducatif béninois ont compris cela et lui ont accordé à nouveau une place de choix dans l'enseignement du français ; lequel exercice vient ainsi en complément aux activités de langues déjà existantes.

Au fond, la dictée prend tout un sens, d'importance et devient un moyen efficace seulement si on la pratique bien en tenant compte d'un certain nombre de principes : cela vient d'un travail préalablement élaboré.

Si les instructions nous invitent à pratiquer l'exercice, ce n'est certes pas sous sa forme empirique traditionnelle. Il ne s'agit pas d'être pour ou contre. En revanche, il nous semble pertinent comme pour tout exercice d'en définir les formes possibles, les apports et surtout de le situer dans la démarche générale d'apprentissage : c'est là en effet, que cette étude trouve tout son intérêt, en ce qu'il propose, sur la base de l'expérimentation une meilleure manière de faire, tenant compte bien sûr des options pédagogiques de l'enseignement/apprentissage/évaluation pour le grand objectif qu'est l'amélioration du niveau des apprenants en français.

1.1 - PROBLEMATIQUE

La problématique de la décrépitude intellectuelle des apprenants ces dix dernières années n'est plus à démontrer. Cela, les acteurs du système éducatif béninois en sont bien conscients. Le mal, nous le savons tous, est plus qu'une évidence parce que confirmé par plusieurs études et plus encore les résultats catastrophiques, mais cette fois honnête, des différents examens. En effet, le débat n'est plus à des études de diagnostic. Ce stade est dépassé, sinon on n'aboutirait qu'à des redites. Toutes les approches théoriques possibles ont été explorées ; allant de la démotivation des apprenants pour la lecture, aux savoirs disciplinaires relatifs à la langue, à la querelle sur le système Approche Par les Compétence (APC), la question de la formation des enseignants et des apprentissages administrés, l'avènement des TIC avec son cortège de langage SMS, le mal des grèves, les effectifs pléthoriques, etc. Mais alors, le Dr Clarisse Napporn nous y donne raison, le vrai problème se situe au niveau de la mise en application des programmes et de la mesure prise par les enseignants dans les classes.

Du Conseil National de l'Education (CNE) aux corps des enseignants de français en passant par les Inspecteurs et les Conseillers Pédagogiques, les parents d'élèves et largement les instituts nationaux et autres acteurs du système éducatif béninois, on s'accorde sur la nécessité d'intégrer à l'enseignement du français des éléments de ressources de la langue et plus particulièrement aujourd'hui la dictée, entendue comme support

d'apprentissage de l'ensemble grammaire-orthographe-conjugaison et en même temps un exercice de contrôle de ces acquis. Là-dessus, Michel Fayol[1] écrit : « *Ce qui est certain c'est que la dictée est un exercice comme les autres, parmi les autres. La dictée est un bon exercice d'entrainement parce qu'elle permet de gérer son orthographe sans avoir à traiter d'autres problèmes, notamment ceux que rencontre l'auteur d'un texte, qui doit à la fois trouver des idées, les enchaîner et gérer les problèmes orthographiques. Lorsqu'un enfant fait une dictée, il se concentre sur son orthographe. Ce qui est en question n'est pas le recours à la dictée, mais plutôt l'usage qui en a été fait, ce qui est bien différent (…) Je regrette simplement que, avant de balayer cet exercice, on n'en ait pas testé les avantages et précisé les conditions d'utilisation. Nous manquons de culture empirique.»* Ainsi dit, la problématique à laquelle se trouve confrontée l'autorité dirigeante ce jour est la **forme** à donner à la dictée de même que sa **pratique** et son inscription dans la chaîne des activités pédagogiques en français. Parallèlement à ce défi, cette recherche se présente comme une étude de faisabilité, d'évaluation de l'expérience de dictée au premier cycle telle initiée par le politique, et plus important encore, d'apporter des solutions pratiques pour que la pratique de la dictée en classe aille avec l'amélioration du niveau des apprenants puis la maîtrise du français, langue officielle du Bénin. C'est pourquoi il faut d'ores et déjà se préoccuper du format de la « nouvelle dictée » ainsi que la philosophie qui sous-tend sa pratique de manière à la différencier de « l'ancienne dictée » aboutissant généralement à un zéro systématique.

L'activité de dictée demeure un symbole très marqué pour tous : chacun a son mot à dire… De nombreuses personnes déplorent la baisse du niveau des apprenants, mais a-t-on des outils fiables pour comparer le niveau des élèves d'aujourd'hui à ceux des décennies précédentes ? Si tant est que la dictée est réputée être un exercice efficace pour la maîtrise du français, pourquoi l'avoir entre temps supprimée pour maintenant, la réintroduire au programme ? Est-ce que la dictée s'érige comme le dernier rempart de

[1]FAYOL Michel, « Un manque de pratique évident »[en ligne], entretien in le Monde de l'Education, Mai 2004, disponible sur le site :http://sgencfdt.iufm.free.fr/Concours/Sujets/francais_Creteil.pdf, consulté le 13 août 2016.

l'enseignant, objet d'évaluation, support de la note sanction ? Est-ce que l'exercice de dictée peut-il servir efficacement les apprenants ? les enseignants ? en un mot le système éducatif devenu agonisant ? Au-delà de ces questionnements, quels sont les différents types de dictée à proposer aux apprenants ainsi que les outils à mettre à leur disposition pour réussir efficacement cet exercice ? Du point de vue du programme actuel, la réintroduction de la dictée trouve-t-elle un meilleur cadre dans l'univers de l'Approche Par les Compétences ? Les enseignants ont-ils reçu la formation nécessaire pour faire face à ce nouveau défi ? A y voir de plus près, on se demande pourtant si la décision de réintroduire la dictée dans l'enseignement du secondaire ne répond-t-elle pas plus à des motivations politiques que pédagogiques ? Par la même, serait-on en mesure de procéder, conformément au Document de cadrage de la réintroduction de la dictée, à la généralisation de celle-ci à partir de l'année académique 2016-2017 et à sa systématisation au BEPC 2017 ?

Ce sont autant d'inquiétudes, autant d'interrogations qui nous ont poussé irrésistiblement à choisir ce thème formulé de la manière suivante : *La réintroduction de la dictée dans l'enseignement du français au Bénin : analyse, difficultés et contributions pour une meilleure pratique (à travers l'expérience du CEG de Davier).*

1.2 - ETAT DE LA QUESTION

La revue de la littérature sur la problématique en cours tant dans le cadre globale de la recherche que spécifique à nos sites d'enquêtes nous a permis de faire l'état de la question et de définir les hypothèses de travail.

En effet, plusieurs études ont été réalisées sur la dictée en général, mais peu se sont penchées sur sa réintroduction dans l'enseignement du français au Bénin. De fait, Eveline CHARMEUX, dans son ouvrage intitulé *L'orthographe à l'école*[2], identifie l'orthographe comme étant une affaire de « savoir faire » et non de « savoir ». Après avoir étudiée certaines formes de dictée (dictée traditionnelle dite « de contrôle », dictée préparée, dictée dirigée)

[2]Eveline CHARMEUX, *L'orthographe à l'école*, Paris, Ed. CEDIC, 1979, p. 112.

et montrée leur limite, elle parvient à cette conclusion tout aussi pertinente que justifiée : « La mise en jeu de l'orthographe est un des aspects de l'acte de production de messages écrits – de ce que les linguistes nomment l'ENONCIATION. Si l'on vise la maîtrise de l'orthographe, c'est nécessairement à travers l'énonciation qu'il faut l'envisager. Or, la dictée est doublement étrangère à l'énonciation : parole extérieure, élaborée par quelqu'un d'autre, elle est reçue passivement. De plus, elle est reçue à travers une oralisation – qui n'a rien à voir avec la prononciation mentale ; à tout le moins, elle la fausse quand elle ne la bloque pas totalement. » Jean VIAL, Maître de conférence à l'Université de Caen, pour sa part, insiste sur l'amélioration des techniques traditionnelles. La dictée, écrit-il dans *Pédagogie de l'orthographe française*[3], source de réflexions sémantiques et grammaticales peut survenir seulement après une « préparation en quelque sorte technique ». Il reconnait avec S. ROLLER que : « Tout ce qui doit être écrit, doit avoir été préalablement vu, lu et copié - (et) d'abord être correctement prononcé ». En approuvant que les élèves puissent recourir aux documents, pendant la dictée afin de découvrir ainsi la graphie correcte, J. VIAL reconnait tout de même qu' « il n'y a pas de méthode orthographique digne de ce nom » et affirme : « c'est une recherche pédagogique nouvelle qui s'impose, appuyée sur les derniers enseignements des sciences de la linguistique et de l'éducation et sur les plus sûres recherches en matière de pédagogie de l'orthographe.»

« Pour configurer la dictée comme une situation d'exercice, il faut que le problème sous-jacent à la situation de dictée de texte soit analysé et décomposé. » Jean-Pierre SAUTOT, *La dictée, un exercice ?* in « La lettre de l'AIRDF »[4], dégage à partir de là plusieurs niveaux d'entrainement de l'exercice de dictée, qu'il résume en quatre axes de travail : - axe de configuration des énoncés dictés– axe de la préparation de la dictée – axe d'aide à la résolution du problème – axe de la normativité. A la question de savoir s'il faut *Faire ou ne pas faire la dictée ? ou Comment faire de la dictée un moment d'apprentissage ?*, article paru dans la revue GFEN, BERNADIN Jean nous répond : « La dictée n'apprend pas l'orthographe ni n'évalue les compétences

[3]Jean VIAL, *Pédagogie de l'orthographe française*, Paris, Ed. PUF, 1970, p. 85-93.
[4]Jean-Pierre SAUTOT, *La dictée, un exercice ?* [en ligne] in « La lettre de l'AIRDF», n°57, 2015, pp. 25-33.

des élèves en ce domaine. Une fois de plus, le problème est envisagé de manière à ne pouvoir être résolu puisqu'il est moins question d'apprendre que de savoir. » Sur la base de ses expériences (identification et typologie des erreurs des élèves et de la nature de leur difficultés) il avance les points suivants : – reconstruire du sens à orthographier correctement – éduquer à l'attention – construire la vigilance orthographique et des compétences sur le fonctionnement de la langue chez les élèves. MAURIAC vient appuyer ces dispositions, dans son ouvrage *La dictée comme support d'apprentissage de l'orthographe*[5]: « afin d'aider au mieux chaque élève à progresser, il conviendra donc de varier les formes de dictée ». Il en répertorie une dizaine et montre la valeur didactique spécifique à chacune d'elle. Parallèlement, François RICHARD, *Expérimentation sur la pratique de la dictée*, appuyé par l'Académie Caen, élabore un descriptif et des pistes de mise en œuvre pour chacune des formes de dictée qu'il a, lui aussi, proposées. Dans des tableaux, il expose des activités/tests dans le but de consolider des compétences en étude de langue et réinvestir/automatiser des compétences de l'étude de la langue au travers de l'exercice de la dictée.

En 2002, Antonine PRINCE Epouse AGONSANOU rappelle et précise la place de l'épreuve de dictée dans les instructions officielles au Bénin. Dans son mémoire CAPES *L'épreuve de dictée au collège : difficultés et essais de solution*, elle fait remarquer que l'évaluation au niveau du texte de dictée est « fort sévère envers nos élèves » vu l'équivalence zéro sur vingt dès lors que l'élève fait cinq fautes. De ce fait, elle écrit : « il est alors nécessaire de revoir cette stratégie…, d'avoir dix fautes et de retrancher deux points par fautes ». En revanche, dans *Problématique de l'épreuve de dictée dans l'acquisition des connaissances et techniques en français*, mémoire Licence/BAPES réalisé par Karell ATTOLOU on se rend compte que la baisse du niveau des apprenants n'est pas imputable à la dictée mais plutôt et surtout à la manière dont le français est enseigné. Selon elle, la suppression de la dictée traditionnelle ne justifie pas à elle seule la baisse du niveau des apprenants et son retrait n'a pas empêché l'évaluation de toutes les notions qu'elle permettait d'évaluer. De

[5]MAURIAC, *La dictée comme support d'apprentissage de l'orthographe* [en ligne], Cycle 3, CPC, avril 2012.

son côté, Claudine Adjoa BOSSA, se demandant *Comment l'enseignement systématique de la grammaire et de l'orthographe pourrait-il contribuer à rendre les apprenants plus compétents en lecture : les cas des classes de 3e du CEG1 de Lokossa ?*, (mémoire CAPES), affirme : « l'enseignement de la grammaire et de l'orthographe par intégration pose des problèmes aux enseignants dans la pratique » et propose des mesures aussi bien à l'endroit des acteurs du système éducatif, des enseignants que des élèves afin d'améliorer les compétences de ces derniers en français de manière à mieux comprendre et produire des textes. François EZINMEGNON quant à lui, appelle à une pratique rigoureuse et suivie des ressources de langue dans son mémoire *Problématique de l'intégration des notions de grammaire et d'orthographe en français dans les classes de quatrième : cas du CEG Adanhondjigon (Agbangnizoun)*.

« Il y a nécessité de trouver mieux que la dictée » clame le Conseiller Pédagogique Jules-Marie GANDAGBE dans son article « L'ECOLE SANS LA DICTEE EST-ELLE ENCORE ECOLE ? », article publié dans le quotidien "La Nation" le mardi 03 février 2015. Selon lui, l'avènement des TIC contribue à légitimer plusieurs « normes » orthographiques moins académiques ; alors, « place aux textes » littéraires compatibles avec le niveau des apprenants et relevant de leur goût : des textes à trous, des textes en puzzle et des textes lacunaires qui ont fait leur preuve surtout en Belgique et en France. Ces textes ne sont pas destinés à une dictée, mais doivent servir de base à des activités mobilisant des connaissances d'ordre langagier et rattachées à des tâches de communication (questionnaire de compréhension) avec comme itinéraire des « stratégies adéquats ». Paradoxalement, l'Institut National d'Ingénierie de Formation et du Renforcement de Capacités des Formateurs (INIFRCF), à travers Daniel AKPOHOUNKOU, défend le « Rôle de la dictée dans l'APC et les différentes formes de dictée »[6]. Dans cet article, on peut lire : « L'APC n'a jamais interdit la dictée » ; elle (la dictée) a donné lieu à des formules offrant plusieurs modes de soutien pédagogique à l'élève d'où la

[6] Disponible à l'adresse : http://outilspedagogiques-inifrcf-mesftprij.blogspot.com/2014/11/role-de-la-dictee-dans-l-apc-et-les.html, consulté le 20 juin 2016.

description des principaux types de dictée. Il est précisé que « dans toutes les formes de dictée, le professeur doit inscrire au tableau, en donnant les précisions utiles de tous les mots dont l'orthographe pose, sans profit pour les élèves, des problèmes délicats. » En 2014, le ministère de l'enseignement secondaire décide de la réintroduction de la dictée au premier cycle des lycées et collèges du Bénin, avec un nouveau format, souple, différent de « l'ancienne dictée ».

Là-dessus, Francis Madiri KANDJO dans son mémoire CAPES *Problématique de la réintroduction de la dictée dans l'APC : quels avantages pour le système éducatif béninois ?*, sur la base de ses expériences, propose une forme simple de l'activité de dictée pour les classes intermédiaires dans le but d'asseoir une base solide.

Néanmoins, ces études spécifiques n'ont pas tellement mis en exergue la portée didactique du retour de la dictée au collège et la nouvelle philosophie qui sous-tend cette forme de dictée, différente de la dictée meurtrière d'antan de même que les avantages et les difficultés liés à la pratique de la dictée nouveau format.

La présente recherche intitulée "**La réintroduction de la dictée dans l'enseignement du français au Bénin : analyse, difficultés et contributions pour une meilleure pratique** " apporte des éléments nouveaux à la problématique ; en ce sens qu'elle met à la lumière les enjeux qui entourent le retour de la dictée dans le contexte de l'Approche Par les Compétences et à partir de là, analyse le processus de la réintroduction, la pertinence des mesures d'accompagnements et les pratiques en cours d'expérimentation dans quelques collèges cibles ceci, à l'aide des outils et méthodes de recherche scientifique. De plus, cette étude met à la disposition du politique des mesures adéquates dans le but de parfaire l'activité de dictée dans les classes et à l'examen pour de meilleurs résultats.

1.3 - OBJECTIFS DE L'ETUDE

L'**objectif général** de cette étude est de contribuer à une pratique efficace de l'activité de dictée en vue de rendre le système éducatif plus performant.

Les **objectifs spécifiques** sont:

a)- déterminer le contexte, les enjeux et la politique de suivi de la réintroduction et de la revalorisation de la dictée;

b)- évaluer et analyser l'expérience de la pratique de la dictée (nouveau format) à partir du CEG de Davié à Porto-Novo;

c)- avancer des mesures formelles, des solutions pratiques et des moyens efficaces dans le sens de faciliter la pratique de la dictée dans les classes et à l'examen à la phase de la généralisation.

1.4 - HYPOTHESES

Nous avons formulé trois hypothèses pour structurer cette étude ; chacune d'elles correspond à l'un des objectifs de la recherche :

a)- le retour de la dictée renforce les dispositifs de lutte contre la "baisse croissante" du niveau des apprenants en français mais les étapes de sa réintégration sont à la traine ;

b)- les enseignants et les élèves sont confrontés à nombre de difficultés dans la pratique de la nouvelle dictée ;

c)- le nouveau format de l'épreuve de dictée nécessite quelques réaménagements pour être efficace.

1.5 - CLARIFICATION CONCEPTUELLE

L'appréhension du sujet dans son contexte requiert une clarification de ses termes clés qu'on peut déjà énumérer : réintroduction, dictée, analyse, et (meilleure) pratique.

Réintroduction : nom féminin. Au sens du dictionnaire *Le nouveau Petit Robert*, c'est une « nouvelle introduction », c'est l'action d'introduire à nouveau. Or, le terme introduction signifie : « action d'introduire, de faire adopter ; action de faire entrer (une chose dans une autre). Explicitement, le mot *réintroduction* renvoie à l'idée d'une chose, autrefois retirée ou supprimée d'un ensemble, qu'on intègre à nouveau à cet ensemble-là. Dans le cas d'espèce, cette chose représente la dictée, (ré-) insérer dans le programme de français au Bénin.

Dictée : nom féminin. La dictée renvoie à l'action de dicter, à ce qui a été dicté (*Le nouveau Petit Robert*).

Dicter (verbe), du latin *dictare* ou *dicere* qui signifie « dire », c'est prononcer à haute voix pour qu'une autre personne les écrive ou les répète au fur et à mesure.

Selon l'académie française[7], la dictée est un exercice scolaire au cours duquel le maître dicte un texte à ses élèves en vue de leurs enseigner l'orthographe ou de contrôler la connaissance qu'ils en ont, c'est aussi ce texte lui-même.

Par définition, la dictée est :

- un *exercice scolaire* qui consiste à écrire, en respectant les règles d'orthographe, de grammaire, de conjugaison…, un texte lu à haute voix par un enseignant, un camarade ou tout autre personne ; dans ce cas, il est dit qu'on fait la dictée ;
- une *action de prononcer* lentement et à haute voix ce qu'on fait écrire au fur et à mesure par quelqu'un ; c'est le cas de la dictée de cours ou leçon aux apprenants ;

[7]Citée dans *La pratique de la dictée (au profit des écoles primaires)*, INFRE-SPRO, 2013, p.11.

En définitive, la dictée doit être considérée comme une opération par laquelle : l'enseignant lit un texte à haute voix, par petits groupes de mots, que les élèves transcrivent au fur et à mesure. Chaque groupe de mots est d'abord lu lentement, en faisant bien sonner les liaisons, puis répété une ou deux fois à débit normal. À la fin, l'enseignant lit une nouvelle fois le texte d'un bout à l'autre et les élèves ont quelques minutes pour se relire et corriger leurs fautes éventuelles. Les transcriptions des élèves sont ensuite corrigées et notées selon un barème de points établi par l'enseignant ou par les instances administratives. Les textes utilisés pour la dictée comportent en général une quinzaine ou une vingtaine de lignes et peuvent être soit tirés d'un livre, soit composés spécialement. Plusieurs formes de dictée existent et chacune d'entre elles poursuit un objectif pédagogique spécifique.

Analyse : nom féminin. Du grec *analusis* qui signifie « décomposition, résolution », le mot analyse, au sens du dictionnaire Larousse (en ligne) désigne l'opération par laquelle l'esprit décompose un ensemble constitué, pour en déceler l'autonomie des parties, pour en apprécier mieux la congruence ou la finalité, ou simplement pour rendre accessible chacun de ses éléments. Stricto sensu, c'est l'étude minutieuse, précise faite pour dégager les éléments qui constituent un ensemble, pour l'expliquer, l'éclairer. C'est ce dont il va s'agir dans le cadre de cette recherche : analyser l'opportunité de la décision de réintroduction et la pratique de la dictée à l'issu de la phase expérimentale.

Pratique (meilleure) : nom féminin. Du latin *practice* et du grec *praktikos*, le mot pratique désigne une activité volontaire visant des résultats concrets ; c'est la manière concrète d'exercer une activité (*Le nouveau Petit Robert*) ; l'adjectif "meilleure" (superlatif de bon) veut dire « qui a le plus haut degré de qualité». La pratique sous-entend de la méthode, de la pédagogie. Par meilleure pratique, nous faisons allusion à un ensemble d'astuces et de procédés pédagogiques devant régir l'activité de dictée dans le but d'inculquer aux apprenants les fondamentaux linguistiques du français et par ricochet, parvenir à la maîtrise du français.

SECTION 2 : LA PRATIQUE DE LA DICTEE

2.1-Aperçu historique de l'activité de dictée dans les programmes de français au Bénin

Le système éducatif béninois a hérité de l'épreuve de dictée, comme mode d'évaluation de l'école coloniale. En ces temps, la dictée se faisait systématiquement au cours primaire et au premier cycle du secondaire. Sa pratique était accompagnée de chicotte et se faisait généralement chaque matin. L'enseignant préparait ainsi ses apprenants à l'épreuve de dictée pour l'examen. Cette stratégie, avouons-le, n'a pas manqué de résultats pertinents.

L'évaluation à travers la dictée se poursuit jusqu'aux examens du Certificat d'Etude de Fin de l'Enseignement de Base (CEFEB) devenu Certificat d'Etude Primaire (CEP) et du Brevet d'Etude du Premier Cycle (BEPC). La dictée était reconnue et redoutée pour son caractère éliminatoire. Les modalités de la pratique de la dictée c'est-à-dire son administration, sa correction, son mode d'évaluation, et sa fréquence étaient toutes régies par des instructions officielles.

Dès lors, on pouvait déjà lire dans l'ancien programme(1990) ce que devait être l'activité de dictée et ce qu'elle ne devait pas être:

« La dictée doit se fixer pour but la maitrise du code écrit.

Elle n'est pas un rite gratuit. Elle doit être intégrée dans les objectifs spécifiques qui sont souvent l'acquisition de l'orthographe grammaticale, l'acquisition de l'orthographe d'usage.

La dictée ne doit pas être une brimade pour les élèves ; ils doivent l'attendre avec joie comme un exercice enrichissant et formateur.

Elle ne doit pas être aussi un réseau de pièges : le texte proposé doit être accessible à un élève moyen. Les difficultés de sens, de grammaire, de vocabulaire doivent être réduites au strict minimum et adaptées au niveau de la classe.

La dictée ne doit pas être confondue avec la lecture expliquée ou la récitation qui, elles, visent la récitation du beau. L'acquisition de l'orthographe doit être progressive. Ce qui fait qu'il y aura beaucoup plus de dictées préparées que de dictées de contrôle. L'acquisition de l'orthographe est liée à la lecture. »[8]

S'en est suivit la méthodologie de chacun des deux types de dictée évoquée.

A l'épreuve des faits, la fréquence de la pratique de l'exercice de dictée devenait instable, du moins, selon Antonine PRINCE : « Il est aisé de constater que jusqu'en 1990, un flou entourait les instructions officielles en ce qui concerne précisément la dictée. Dans l'ancien programme, il est recommandé une séance d'une heure de dictée par quinzaine. Dans le programme d'octobre 1994, il est mentionné à la page 12 "Orthographe méthodologie" ce qui suit : il y a des apprentissages occasionnels et des séances systématiques, au cours desquelles on pratiquera, entre autres exercices, la dictée. Celle-ci aura lieu en moyenne une fois toutes les trois semaines en sixième, cinquième et quatrième et une fois par quinzaine en troisième. Elle sera conçue comme un exercice d'évaluation. Elle fera l'objet d'une préparation surtout en sixième et en cinquième. »

Le déroulement de l'épreuve de dictée était inscrite dans l'intervalle de soixante-quinze (75) minutes et ceci en deux phases :

- la phase orale qui nécessite la présence effective devant le groupe-classe, du professeur-surveillant (Emetteur) qui lit, progressivement et par tranches de phrase le contenu du texte proposé ;

– la phase écrite concerne essentiellement les élèves en situation de transcription du texte dicté par le professeur-surveillant.

Selon l'article 6 de l'arrêté N°0026/MEN/CAB/DC/DES/DEC du 27 décembre 1995[9], la dictée devait aussi compter pour les épreuves écrites de la discipline « Français ». Elle doit être un texte de vingt (20) lignes au maximum

[8]PRINCE Antonine Epse AGONSANOU, *L'épreuve de dictée au collège : difficultés et essais de solution*, UNB, ENS, Mémoire CAPES, 2001-2002, p. 28.
[9]CETIS de français, *Les nouvelles épreuves de français du BEPC*, Feuillet N°10, Porto-Novo, INFRE, avril 1996, p.5.

dactylographié ayant pour coefficient un (1). Elle n'était plus une matière éliminatoire.

Les principes généraux en vigueur appliqués au texte de dictée notée sur vingt s'énonçaient comme suit :

- Faute entière (entraîne le retrait de quatre points) :
  - toute faute grammaticale ;
  - toute omission ou rajout de mots ;
  - toute lettre minuscule en tête de phrase sauf pour les noms propres ;
  - toute faute modifiant la prononciation, le sens ou la nature d'un mot.
- Demi-faute (entraîne le retrait de deux points) :
  - toute faute d'orthographe d'usage n'entraînant pas une modification de prononciation, de sens ou de nature de mot.
- Quart de faute (entraîne le retrait d'un point) :
  - les fautes d'accent ne modifiant pas la prononciation, le sens ou la nature du mot ;
  - toute omission ou changement de ponctuation, tout mot mal coupé ;
  - toute omission de trait d'union.

Conséquemment, tout candidat pour lequel il est totalisé cinq (5) fautes entières mérite la note zéro (00) sur vingt (20) points.

Dans la pratique, il s'est avéré que l'application de ce barème faisait un grand nombre d'échec dans le rang des apprenants. La dictée était alors jugée « fort sévère » et aboutissait disait-on, à un « zéro systématique ». Il était alors nécessaire, écrivait Antonine PRINCE, de revoir cette stratégie qui pénalise les élèves. Elle proposa d'aller jusqu'à dix fautes et de retrancher deux points par faute. Mais, en lieu et place des réformes qui devraient améliorer les choses, nous apprend Mauricette AVOCEGAMOU[10], la dictée a plutôt été supprimée du système éducatif béninois. Karell ATTOLOU précise qu'avec l'adoption de l'Approche Par les Compétences (APC) qui préconisait l'évaluation des compétences acquises, la dictée fut écartée des examens parce qu'elle était

[10]Mauricette AVOCEGAMOU, *La réintroduction de la dictée dans les lycées et collèges du Bénin : enjeux, difficultés et essais de solution (cas du CEG de Djassin)*, Mémoire Licence-BAPES, UPN-ENS, 2014-2015, p. 17.

perçue comme une habileté de la communication écrite, mais pouvait continuer d'être pratiquée dans les groupes-classes comme tous les autres exercices de français.

En réalité, la dictée a disparu des pratiques de classe en même temps qu'elle avait été supprimée programme de français. On pouvait bien se l'expliquer car, ne devant plus faire l'objet d'évaluation à l'examen, beaucoup d'enseignants ont carrément abandonné l'exercice de dictée. Résultat ? On constate que le niveau des apprenants, en français, évolue en baisse depuis les dix dernières années.

Ainsi, le débat se fait l'écho de la grande détresse linguistique des élèves. D'aucuns identifient la source du problème dans le programme actuel, Approche Par les Compétences ; d'autres évoquent le manque d'enseignants qualifiés ; d'autres encore justifient cela simplement par la suppression de la dictée du programme. Ces discours de plainte pourraient être interprétés comme l'expression d'une frustration générale. Les réactions polémiques sur le système Approche Par les Compétence, les mauvais résultats scolaires et la chute drastique du niveau des apprenants en français de même que la pression des parents d'élèves sur les acteurs du monde de l'éducation quitte au retour de la dictée, apparaissent en effet comme un catalyseur aboutissant à la mise en place d'une stratégie réformatrice de l'enseignement du français au Bénin : la réintégration de l'activité de dictée aux contenus de formations.

2.2 - Le contexte et les étapes de la réintroduction de la dictée

Dans le 1er chapitre, intitulé " Contexte de la réintroduction de la dictée", du *Document de cadrage pour la réintroduction de la dictée dans l'enseignement secondaire* réalisé en novembre 2014 par l'Inspection Générale Pédagogique du Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes, on peut formellement se rendre compte des motivations à la base et la situation qui ont prévalue au retour de la dictée.

La décision de réintroduire la dictée dans l'enseignement secondaire général, technique et professionnel fait suite à un constat général de la baisse

drastique du niveau des élèves en français. La question préoccupe non seulement les autorités au plus haut niveau mais aussi les acteurs directs de l'école et les parents d'élèves.

Chaque jour qui passe, aggravant le déficit dans le développement des acquis chez les apprenants, il était impérieux d'apporter des solutions. Les propositions faites capitalisent les réflexions amorcées depuis 2012 par divers acteurs dont les inspecteurs, notamment ceux du « Groupe Spécialisé de Français ». Conséquemment, l'Institut National d'Ingénierie de Formation et de Renforcement des Capacités des Formateurs (INIFRCF) et l'Inspection Générale Pédagogique du Ministère (IGPM) ont engagé des actions pour concrétiser la décision du Ministère de l'Enseignement Secondaire, de la Formation Technique et Professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des Jeunes (MESFTPRIJ) de réintroduire la dictée dans son sous-secteur.

Il faut rappeler que la suppression de la dictée du BEPC avait été saluée et perçue comme un soulagement à cause de ses effets pervers. Le malaise du « zéro systématique » dans l'épreuve conduisait les apprenants à ne plus faire d'effort. Mais avec le temps, le niveau des apprenants (les acquis) s'est aggravé avec des incidences néfastes sur les autres disciplines, le français étant une discipline outil. L'attention orthographique a totalement disparu et les élèves écrivent au son. La situation est exacerbée par les mauvaises pratiques liées au « Short Message Service (SMS) » et l'usage des ordinateurs avec la correction automatique.

Des expériences localisées de dictée ont permis de se rendre compte que cet exercice jouait tout de même dans la maîtrise de l'orthographe. En effet, dans la discipline qu'est le français et conformément au programme actuel, l'enseignement porte essentiellement sur les trois compétences disciplinaires que sont la communication orale, la lecture et la communication écrite. Le développement de chacune de ces compétences nécessite l'apprentissage de la grammaire, de l'orthographe, du vocabulaire et de la conjugaison. **L'évaluation de l'orthographe faite en communication écrite et même en lecture, malgré sa pertinence, a besoin d'être consolidée dans notre contexte social porté sur la perfection dans l'utilisation des langues**.

L'option de réintroduire la dictée table donc sur sa réputation à être un exercice précieux qui permet non seulement la maîtrise de l'orthographe de la langue mais aussi en tant qu'outil, l'évaluation des progrès de l'apprenant. Cette réintroduction, qui concerne toutes les classes du premier cycle du secondaire, se fera par étape avec une phase pilote, une évaluation intermédiaire et la généralisation.

Compte tenu de la perte d'habitude et surtout de l'acuité du problème et de l'urgence d'y apporter de solution, l'expérimentation (**phase pilote**) a débuté courant l'année académique 2014-2015 dans un nombre limité d'établissement (environ 60, soit 5 par département dont un établissement privé) choisi parmi ceux dont les enseignants ont bénéficié de la formation de renforcement des capacités pour l'enseignement-apprentissage-évaluation des ressources de la langue et pour la pratique des différents types de dictée. Aussi, l'expérimentation durera-t-elle une année scolaire et sera systématique pour toutes les classes du premier cycle des établissements pilotes. Au sens du Document de cadrage de la réintroduction, les échanges actuels préconisent l'horizon 2017 (année scolaire 2016-2017) pour l'inscrire au BEPC mais la décision sera prise par le Ministère en temps opportun.

Les effets de la réintroduction de la dictée pour l'amélioration du niveau en français ne seront pas certainement perceptibles au bout d'une année. Toutefois, une **évaluation intermédiaire** sera initiée en fin d'année (2014-2015) et intègrera d'une part, un test de niveau confrontant des « élèves-témoins » à des « élèves-pilotes » et d'autre part, une analyse des résultats des contrôles continus, de l'examen du BEPC et enfin, une enquête de pertinence auprès des enseignants, apprenants et parents non seulement des établissements impliqués mais aussi d'autres publiques.

La phase de **la généralisation** s'effectuera à travers une systématisation de la dictée dans tous les établissements (publics et privé) et toutes les classes du 1er cycle à compter de la rentrée scolaire 2015-2016.

La réussite de l'initiative, finit le Document de cadrage de la réintroduction, dépend aussi de la cohésion horizontale et verticale des

stratégies des différents acteurs pour le développement pertinent des acquis de la langue française, le ministère a convenu d'instaurer une plate-forme de travail synergique de ses structures compétentes avec le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (Direction Technique et ENI), le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (ENS, FLASH, CBRST,…), les promoteurs d'établissement privés, les associations pédagogiques et des parents d'élèves, le Conseil National de l'Education pour un continuum harmonieux et intégré des contenus d'enseignement relatifs à la langue française du primaire au supérieur.

2.3 - Le nouveau format de l'épreuve de lecture intégrant la dictée

La forme de dictée à réintroduire capitalise les atouts en termes de maîtrise de langue française et de pertinence dans l'évaluation des acquis tout en évitant la perception de l'instrument de sélection redouté et redoutable qu'elle a été.

La dictée n'est donc pas une nouvelle épreuve déconnectée de la lecture. Le nouveau format de dictée préconisé intègre désormais l'épreuve de lecture de 2 heures qui se déroulera en deux volets et sera administrée et notée comme suit :

- ✓ Description et administration de l'épreuve

L'épreuve est composée d'un texte (le texte de lecture) de vingt à trente lignes choisi en fonction de ses particularités orthographique et grammaticale et comporte deux parties.

Partie 1 : la dictée (15minutes)

Elle consiste à dicter un passage d'environ 50 à 80 mots (la longueur étant fonction de la classe). Ce passage est tiré du texte de lecture ou de l'œuvre d'où ce texte est extrait. Cette première partie dure 20 minutes au maximum et la dictée est administrée de la manière suivante :

- la lecture préalable et bien articulée du texte (une fois) ;

- la dictée effective du texte, membre de phrase par membre de phrase, à un rythme assez lent et propre à la dictée, en indiquant les signes de ponctuation et en marquant nettement les liaisons appropriées ;
- la relecture du texte à un rythme normal, sans indiquer les signe de ponctuation mais en marquant toujours les liaisons appropriées;
- la transcription lisible au tableau du nom de l'auteur, du titre de l'ouvrage dont le texte est extrait et, le cas échéant, des noms propres contenus dans le texte ;
- le ramassage des copies suivi de 10 minutes de pause en salle avant de passer au deuxième volet.

Partie 2 : la lecture (1h 30 minutes)

Après la pause de 10 minutes, le texte de lecture accompagné d'une série de consignes, qui visent à évaluer leur compréhension de l'extrait et leur capacité à en construire le sens, est distribué aux candidats. Cette deuxième partie de l'épreuve comporte la situation d'évaluation, le texte support et les consignes qui sont regroupées sous quatre rubriques ainsi qu'il suit :

- la compréhension globale du texte ;
- la pertinence de la stratégie utilisée par l'auteur ;
- l'expression de sentiments/d'opinions en rapport avec le texte ;
- le dépassement du texte.

Elle se déroule comme d'habitude.

✓ Notation

L'épreuve est notée sur 40 points et la clé de répartition se présente de la façon suivante :

- dictée 10 points
- lecture 30 points

Le total est ensuite divisé par deux (2) pour obtenir la note sur vingt.

✓ Barème pour la dictée

Les pénalités pour les fautes commises sont les suivantes :

- est pénalisée de 1 point, toute faute entière. Sont considérées comme fautes entières les accords mal faits, les désinences verbales défectueuses, les graphies entachant la prononciation, la confusion des homophones grammaticaux, les fautes d'accents affectant la prononciation ou le sens du mot, etc ;
- est pénalisée de 0.50 point, toute demi-faute. Sont considérées comme demi-faute le doublement ou le non doublement de consonnes, la graphie défectueuse n'entachant pas la prononciation de certains mots, etc. ;
- est pénalisée de 0.25 point tout quart de faute. Sont considérées comme quart de faute les fautes d'accents n'impactant ni la prononciation ni le sens du mot, etc.

Nota Bene :

- Cette liste est à compléter ;
- Tout candidat pour lequel il est totalisé 10 fautes entières perd les 10 points de la dictée.

✓ Barème pour la lecture

A titre indicatif, il est proposé la répartition suivante :

C1 : 07 points

C2 : 12 points

C3 : 06 points

C4 : 05 points

Les notes obtenues à l'issue de ces évaluations sommatives en lecture (nouveau format) sont prises en comptes dans le calcul des moyennes semestrielles et, ainsi, entrent en ligne de compte pour leur passage en classe supérieure.

2.4 - Les différents types de dictée et leur intérêt pédagogique

Il existe une gamme variée d'exercice de dictée. Il revient à l'enseignant, en fonction des objectifs à atteindre (mémoriser/réactiver des connaissances, créer le doute orthographique, mobiliser des compétences lors de la relecture, reformuler/expliciter les règles, évaluer, etc.) d'orienter sa classe vers telle ou telle dictée. Ainsi, nous avons les types de dictée suivant : dictée dialoguée, dictée négociée, dicté copie, dictée frigo, dictée préparée, dictée dirigée, dictée quotidienne, dictée de mots, dictée sondage, dictée sans faute, dictée caviardée, l'auto-dictée, dictée avec outils ou de consultation, dictée contrôle, dictée à trous, dictée muette, etc. Nous nous proposons d'en énumérer les principales formes.

- **La dictée préparée**

Cette version pédagogique de la dictée, consiste à travailler préalablement le texte avec les élèves qui sera dicté le lendemain ou juste après la séance réservée à l'orthographe. En clair, après une lecture du professeur et /ou une lecture silencieuse des élèves, le professeur explique aux élèves les diverses difficultés rencontrées dans le texte de la dictée. Le professeur pose et se laisse poser toutes les questions susceptibles de donner lieu aux éclaircissements nécessaires. Le moment venu, l'enseignant ne rappelle aucun point d'attention. C'est un exercice qui doit déboucher sur l'autonomisation de stratégie chez l'apprenant pour prouver toutes ses performances orthographiques. Dans une approche critique, Eveline CHARMEUX dégage deux versions, différentes par le délai qui sépare la préparation de la dictée proprement dite.

Outre la difficulté de gestion de la diversité des erreurs possibles, si la dictée est proposée peu de temps après la préparation, tout le travail effectué dont l'objectif — intéressant — est de mobiliser les connaissances nécessaires, mobilise en fait, la mémoire à court terme, et les connaissances n'y jouent qu'un rôle restreint. Pour l'élève, il s'agit de retenir jusqu'à la dictée la graphie des mots du texte ; et comme les enfants ont en général une mémoire visuelle assez développée, ils cherchent surtout à se rappeler, plus

qu'à comprendre le discours du maître. Cette capacité est certes intéressante pour l'orthographe "d'usage" (écrire un mot) mais se révèle totalement inadaptée pour l'orthographe "grammaticale" (écrire les mots dans leur contexte). On croit travailler sur la réflexion orthographique, en fait, c'est sur la performance qu'on agit. C'est la mémoire, non point celle des mots (qui pourrait lui être utile éventuellement) mais celle des mots de ce texte- là : c'est lui en effet, qu'il faut connaître et qui sera noté.

Si la dictée est proposée assez longtemps après la préparation, deux résultats sont possibles : a.)- ou bien les enfants ont une mémoire, notamment visuelle, assez développée pour avoir conservé les données de la préparation, et l'on se retrouve dans le premier cas ; b.)- ou bien, les enfants n'ont point cette mémoire développée, (et l'on sait qu'ils sont nombreux dans ce cas) et la préparation n'a servi à rien, si ce n'est à culpabiliser l'élève qui se rappelle qu'on a préparé ce texte, mais qu'il en a oublié les contenus. Cette position est à tout point de vu discutable.

- **La dictée de contrôle**

Comme son nom l'indique, elle résulte des activités menées au cours des divers apprentissages sur les règles grammaticales et orthographiques. Par elle, l'enseignant contrôle chez les apprenants le niveau d'acquisition et d'application des acquis réalisés au cours des autres formes de dictée. Les apprenants doivent travailler sans aide. L'enseignant détermine et précise les critères d'évaluation et propose des pistes du texte produit.

Si elle permet d'apprécier le niveau des élèves et les lacunes à combler, elle n'est pas – à proprement parler- un moyen d'acquisition de l'orthographe. Seuls, les exercices de corrections qui la prolongent lui donnent une valeur formatrice. La dictée de contrôle à une efficacité pédagogique limitée. C'est pourquoi elle doit être peu fréquente.

- **L'autodictée**

Le texte sera préparé en classe ; puis il est appris individuellement à la maison et restitué individuellement en classe. L'élève donc, recopie un texte appris par cœur. Ici entre en jeu les mécanismes de la mémoire et du souvenir visuel.

La mémorisation d'un texte, surtout si elle a été bien conduite en forme de reconstitution de texte, a pour avantage d'intérioriser le texte et de substituer à l'oralisation extérieure, quelque chose qui ressemble à la prononciation mentale. Pourtant, cette situation est loin d'être satisfaisante car cette restitution du texte ne se fait pas toujours en conscience réelle des difficultés ou particularités orthographiques. Il y a risque de faire illusion.

- **La dictée enchaînée (ou dictée flash)**

Ce type de dictée d'une ou deux phrases, administrées quotidiennement, est intéressant lorsqu'il propose une progression et une complexification dans une phrase de base. Elle permet un véritable entraînement à l'orthographe et redonne confiance aux élèves, puisque de jour en jour ils connaissent le texte de la dictée.

Intérêt : augmentation progressive des difficultés / confiance donnée à l'élève sur la partie déjà étudiée / aide à la mémorisation.

- Lundi (10 à 15 minutes) : Une phrase simple ou complexe (selon le niveau de la classe) est écrite au tableau. L'enseignant explique chaque accord, sollicite les élèves pour justifier chaque terminaison, commenter chaque problème orthographique. Ensuite la phrase est cachée en refermant le tableau et dictée aux élèves. Enfin le tableau est ré-ouvert et les élèves comparent et corrigent eux mêmes leurs erreurs. Certains sont interrogés pour redonner les explications.

Exemple : Dans les prés les feuilles s'envolent.

- Mardi : la phrase du lundi est à nouveau dictée et une deuxième phrase est ajoutée, mêmes procédures, explications et corrections.

Exemple :(mardi :) Dans les prés encore verts, les feuilles s'envolent au vent.

- Jeudi : On ajoute une troisième et nouvelle phrase aux deux phrases précédemment apprises, mêmes procédures, explications et corrections.

Exemple : Dans les prés encore verts, les feuilles séchées s'envolent au vent et tourbillonnent.

- Vendredi : La dictée est faite avec les 4 phrases étudiées au cours de la semaine et cette fois elle est évaluée. Une correction finale sera faite. Selon le niveau une 5ème phrase peut être ajoutée en fonction de la conjugaison, du vocabulaire ou de la grammaire étudiés au cours de la semaine.

Exemple : Dans les prés encore verts, les feuilles séchées s'envolent au vent et tourbillonnent dans les airs.

Cette façon d'augmenter chaque jour la dictée d'une nouvelle phrase redonne confiance à l'élève, il a le sentiment de s'améliorer de jour en jour, de ne pas être piégé.

- **La dictée négociée**

Micheline CELLIER définit la dictée négociée comme étant « un dispositif pédagogique spécifique centré sur la négociation et la justification, conçu pour laisser une large place à la parole de l'élève », qui se déroule en deux temps : la première séance, l'enseignant dicte de manière traditionnelle le texte aux apprenants, s'en suit une relecture du texte pour donner l'occasion à ces derniers de réviser ce qu'ils ont écrit et de s'assurer qu'ils ont tout noté. Par la suite, les apprenants sont mis en groupes, homogènes ou hétérogènes, confrontent leurs dictées individuelles, les comparent, se mettent d'accord sur une écriture qu'ils pensent être correcte, pour rendre à la fin une seule dictée négociée, résultat de leur réflexion orthographique. Lors de cette phase, l'enseignant doit rappeler aux apprenants le principe de la négociation ; il ne

suffit pas de dire « ça s'écrit comme cela » et se taire mais il faut justifier et expliquer pourquoi ça s'écrit comme cela, en cas d'accord ou de désaccord. Une fois le groupe d'accord un membre du groupe « secrétaire » se charge de recopier la dictée. A la fin de la séance, les dictées individuelles et négociées seront ramassées pour évaluer et comparer le travail effectué. La deuxième séance, l'enseignant remet les dictées négociées, et fait une correction collective du texte phrase par phrase au tableau, les apprenants commentent leurs erreurs, et les propositions données, cette phase est importante car elle permet de régler définitivement des points qui n'ont pas pu être résolus ou soulevés de manière insatisfaisante lors de la phase de négociation par les groupes. L'objectif de cet exercice est de faire de la dictée une tâche-problème, il sollicite les interactions et les échanges entre les membres du groupe. La dictée négociée permet de dévoiler le raisonnement, les stratégies, les connaissances mis en œuvre par les apprenants pour faire face à cette situation, et c'est à ce moment là qu'émerge les conflits sociocognitifs dus à la confrontation des réponses et des points de vue divergents permettant ainsi l'acquisition des compétences orthographiques et métalinguistiques. Contrairement à la dictée traditionnelle, ce dispositif permet également aux apprenants de se sentir rassurés d'être dans un état moins stressant favorisant l'apprentissage de l'orthographe.

- **La dictée dirigée (encore appelée dictée sans faute ou dialoguée)**

Le texte est dicté phrase à phrase. Chaque difficulté rencontrée est discutée sans que la réponse soit véritablement donnée ; on oublie l'alphabet.

En clair, en dictant, l'enseignant attire l'attention des élèves sur les problèmes qui se présentent au fur et à mesure : ici il rappelle une règle de grammaire, là il commente un mécanisme de conjugaison, plus loin il justifie une lettre finale muette à l'aide de la dérivation, etc. Par la dictée dirigée, on espère habituer l'élève à faire fonctionner son système de surveillance orthographique pendant qu'il écrit.

- **La dictée-consultation (ou dictée assistée ou avec outils)**

Pendant ou à la fin de la dictée, l'élève a le droit de consulter des ouvrages de références : dictionnaire, grammaire, tableaux de conjugaison, etc. L'enseignant répond volontiers aux questions d'information des élèves et apporte une aide particulière aux plus faibles. Après cette première correction, le texte est dévoilé pour permettre aux élèves de procéder à une dernière révision et corriger les erreurs qui ont été oubliées.

- **La dictée des mots appris**

Une leçon de vocabulaire peut déboucher sur une séance d'orthographe. Dans ce cas, les mots appris seront inclus dans des phrases simples, détachées.

Une variante consiste à distribuer aux élèves un texte comportant des lacunes ; pendant que l'enseignant leur lit le texte à haute voix, ceux-ci doivent transcrire les mots manquants dans les espaces laissés à cette fin. C'est ce qu'on appelle couramment la *dictée trouée* ou ***dictée à trous*** **ou** ***dictée lacunaire***. Comme l'élève peut observer le contexte où s'insèrent les mots à transcrire, la dictée trouée permet de dépasser l'orthographe d'usage et de toucher à des règles d'accord.

Dans une autre variante, l'élève recopie un texte en corrigeant les fautes introduites par le professeur : c'est la **dictée fautive**.

Dans cet ensemble, une forme de dictée particulière a fait son apparition. Il s'agit de **la dictée piégée.** Elle a pour intérêt de fixer l'attention des élèves sur des points précis, en ne ciblant (ou en évaluant) que ce qui a été étudié, expliciter ou évaluer des points connus de tous sans surprise.

Après avoir étudié au cours d'une période, certains points de grammaire, d'orthographe d'usage, de conjugaison, une dictée contenant dix pièges sur ces points est proposée. Chaque piège est mis en évidence en étant souligné. Les élèves seront évalués sur ces 10 mots. Seuls les pièges où ils

sont tombés seront comptés. Les explications seront à reprendre collectivement, comme mentionné précédemment, puis correction et reprise individuelle. En orthographe, la correction de ses propres erreurs fait partie de l'apprentissage.

SECTION 3 : APPROCHE METHODOLOGIQUE

Dans une démarche quantitative, pour atteindre les objectifs propres à cette recherche et passer à la vérification des hypothèses émises, nous avons procédé à une recherche documentaire et empirique toutes fondées sur les axes suivants :

3.1 – Cadre physique de la recherche

Le choix du site d'enquête répond à des critères prédéfinis : d'abord un Collège d'Enseignement Général ayant été la cible de l'expérimentation de la dictée (nouveau format) et qui a effectivement pratiqué la dictée en l'intégrant à ces évaluations sommatives. Le choix est porté sur un établissement volontaire dans le département de l'Ouémé : c'est le CEG de Davié à Porto-Novo.

Le Collège d'Enseignement Général de Davié est sis au quartier Davié situé dans le 2e arrondissement de Porto-Novo. Il est limité au nord par l'Ecole Primaire de Davié, au sud par le quartier Sessouvié, à l'est par la route Mèdédjonou rue 220 et à l'ouest par le quartier Kandévié. Il couvre une superficie de huit (8) hectares.

Créé en octobre 1962 par les responsables en charge de l'Education dans le département de l'Ouémé sur un domaine fourni par la famille SESSOU, le CEMG de Davié d'alors qui prendra son actuelle dénomination en 1990, avait pour objectif principal de satisfaire le besoin des populations (scolaires) en éducation, population (vague d'élève) que les établissements publics d'enseignement général existants à savoir les lycées Béhanzin et Toffa 1er n'étaient plus en mesure d'accueillir pour cause de leur effectif débordant. Son premier Directeur fut M. Georges Sébastien MLEDEKIN (1962-1974); il

entama la construction dudit collège par un ensemble d'environ treize (13) salles y compris une administration embryonnaire : cette entreprise fut achevée par six (06) directeurs qui se sont succédé à mandat irrégulier entre 1974 et 2007.

L'actuelle directrice (depuis 2010) est Mme Rosaline TOTIN GOUGNIMENOU, elle succéda à Mme Collecte OGOUDARE. Le CEG de Davié dispose des infrastructures et équipements suivant : quarante-quatre (44) groupes pédagogiques au premier cycle puis vingt-deux (22) au second cycle, une salle GLOBE, un bloc administratif composé d'une direction, d'un censorat, d'une surveillance, d'un secrétariat, le tout parachever par des moyens de communication interne. Il y a également une salle réservée aux professeurs et deux laboratoires (SVT, SPCT).

3.2 - Recherche documentaire

L'étude de document, de par son caractère confirmatif, a constitué en une lecture exploratoire pour nous, en considération des livres et autres documents officiels, des articles, des revues, des mémoires et thèses de doctorat, de même que la consultation de dictionnaires. Cela a été rendu possible par la fréquentation d'une part des centres de documentation aussi bien d'ordre général que de spécialité et des recherches sur internet. Tout ceci nous a permis de mieux cerner la problématique de la réintroduction de la dictée dans l'enseignement du français au Bénin, de l'inscrire dans une approche analytique et critique pour en débattre objectivement ; laquelle démarche nous conduit d'abord à étudier les perspectives théoriques existantes avant d'en retenir une variante, lui donnant une orientation précise, laquelle a fait l'objet de notre étude.

Concrètement, nous avons commencé à mettre à profit la bibliothèque de l'Ecole Normale Supérieure de Porto-Novo, la bibliothèque centrale de l'Université d'Abomey-calavi, la bibliothèque Nationale du Bénin, et le Centre des Activités Éducatives du Bénin (CAEB) en étendant notre recherche documentaire à l'Institut National pour la Formation et la Recherche en

Éducation (INFRE), l'Institut National d'Ingénierie de Formation et de Renforcement des Capacités des Formateurs (INIFRCF) et la médiathèque de l'Institut Français du Bénin. En outre, les données numériques recueillis à travers des sites internet et moteurs de recherche[11] ont parachevé cette étape de la présente recherche.

3.3- Population cible et échantillonnage

Il est toujours difficile, voire matériellement impossible, de travailler sur une population entière ; il faut donc échantillonner, c'est-à-dire choisir un nombre limité d'individu représentatif de la population entière. Usant donc de l'échantillonnage par quota, nous avons visé, pour atteindre nos objectifs, des apprenants du premier cycle et des enseignants de français intervenant dans les classes du premier cycle qui sont dans le collège de Davié et au-delà, de même que des Conseillers Pédagogiques et quelques Inspecteurs.

De façon pratique, nous avions choisis quatre-vingt (80) élèves à raison de vingt (20) élèves par classe (6ème, 5ème, 4ème et 3e). Au nombre des professeurs de français, nous avons adressé un questionnaire à (50). Enfin, quinze (15) Conseillers Pédagogiques ont accepté se prononcer sur la question à travers le questionnaire[12] d'enquête à eux adressé. Il nous semble pertinent de repréciser qu'à chaque catégorie d'échantillon, a été introduit, en situation de force majeure, des sujets certes répondant parfaitement aux critères qui déterminent le choix de la population cible mais échappant au cadre physique de la recherche. La raison se trouve être la variable "vacance scolaire", laquelle a occasionné une quasi-absence des sujets du cadre physique de la recherche.

3.4 - Techniques et instruments de recherche

Le principal instrument dont nous avons fait usage reste le **questionnaire**, un véritable outil de collecte de donnée pour une analyse quantitative. Minutieusement rédigés et adressés à chaque catégorie de notre

[11] Voir bibliographie.
[12] Voir annexe pour chacun des questionnaires.

cible, selon qu'il s'agisse d'élèves, de professeurs ou de Conseillers Pédagogiques, les questionnaires sont composés de questions de type ouvert, fermé, préformé de même que des questions d'opinion, questions directes et indirectes. De plus, le déroulement de notre enquête nous a offert l'opportunité d'engager directement des **entretiens libres** avec des Inspecteurs, promoteurs d'établissements et autres acteurs du système sur les motivations, la pratique et les normes devant régir l'exercice de dictée dans le contexte APC, toutes discussions qui ayant été bénéfiques cette recherche.

3.5- Analyse et traitement des données

Les informations recueillies ont été dépouillées, traitées et analysées suivant une démarche bien organisée. En effet, certains données ont été rangés dans des tableaux vu leur caractère statistique ; d'autres, en tant que variables qualitatives, ont été énoncés puis directement analysé afin de ressortir leur pertinence. Au total, nous procédons à une analyse variable par variable après présentation des données d'enquête, ce qui permet une analyse progressive et ponctuelle. Cette méthode permet aussi de suivre le fil des idées tout en évitant la discontinuité entre le temps de report des données d'enquête et leur analyse.

Il était normal, par souci de cohérence interne, de présenter d'une part les propositions de solutions liées directement à la pratique de la dictée en classe, avant d'autre part d'avancer, des mesures globales de réforme du format de l'épreuve de dictée.

CHAPITRE 2 : ANALYSE DES DONNEES RECUEILLIES, SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS

SECTION 1 : ANALYSE DES DONNEES RECUEILLIES

Les enseignants de français, les Conseillers Pédagogiques et les apprenants reconnaissent tous les vertus de la dictée. De fait, si les premiers y voient un exercice de renforcement des aptitudes linguistiques des élèves tout en relativisant la chose, les élèves prennent conscience de la nécessité de recourir et d'intensifier la pratique de la lecture et autres activités de langue. Entre temps, les CP insistent sur la méthode et l'art d'enseigner la dictée de même que de nouvelles dispositions pour profiter pleinement de l'exercice de dictée.

1.1 –Inspecteurs et Conseillers Pédagogiques face au retour de la dictée

Les motivations à la base de la réintroduction de la dictée restent les mêmes. Toutefois, l'orientation actuelle de la dictée n'est pas perçue de la même manière par tous les CP. La dictée n'est pas la panacée, affirme-t-on et particulièrement certains Inspecteurs au cours des entretiens.

1.1.1 - Autant pédagogique est la décision du retour de la dictée autant politique elle l'est

A tous les niveaux, le contexte du retour de la dictée reste le même : baisse du niveau des apprenants en français, ce qui est bien évident. Toutefois, les sujets apparaissent visiblement méfiants quitte à la révélation de l'autre facette de la décision. En effet, à l'issue des entrevues avec deux (02) Inspecteurs de l'enseignement secondaire et certains des Conseillers Pédagogiques appuyés par les fiches d'enquêtes à eux adressées, l'analyse se fait claire : la pression des parents d'élèves sur le politique apparait comme un facteur déterminant dans la prise de cette mesure : il était plus question

de fidéliser un électorat. Sinon, comment comprendre que cette pression ne provînt des acteurs directement impliqués dans la formation ? De ce fait, on est en présence d'une formalisation pressante des actes entrant en ligne de compte du retour de la dictée, matérialisée par des phases de réintroduction tout aussi brèves que hâtives. En conséquence, il y a un statu quo observé à l'étape de l'expérimentation, prévue pour durer normalement une année scolaire (2014-2015). L'alternance politique au sommet de l"Etat, avec l'installation d'un nouveau gouvernement en mars 2016, s'inscrit dans une logique de continuité de l'Etat et donc de poursuite des projets pertinents dont la suivie et la généralisation de la dictée au secondaire. Mais rien n'y fit. A l'étape actuelle, la dictée ne devra plus être systématisée au BEPC 2017 vu l'étape de la généralisation non enclenchée et l'évaluation intermédiaire non organisée. Cette situation confirme notre première hypothèse qui s'énonce comme suit : le retour de la dictée renforce les dispositifs de lutte contre la "baisse croissante" du niveau des apprenants en français certes, mais les étapes de sa réintégration sont hâtives.

1.1.2 - Outil d'évaluation ou instant d'apprentissage : la dictée est présente tout au long du processus enseignement/ apprentissage/ évaluation

Dictée = évaluation des acquis	38%	60%
Dictée = support d'apprentissage	22%	
Moment de la pratique de la dictée	Après chaque séquence d'apprentissage	86%
	Evaluation	80%
	Selon que l'enseignant juge nécessaire	70%

Tableau I : Fonction et moment de la pratique de la dictée selon les CP

L'analyse de ce tableau permet de se rendre à l'évidence que globalement, la dictée est utilisée dans les collèges plus comme un moyen d'évaluation des ressources de langues installées. Par là même, il s'en suit que 22% à 70% des CP interrogés approuvent que les séances d'acquisition de

l'orthographe lexicale et grammaticale sont les instants propices de la préparation à l'exercice de dictée. Des 15 conseillers pédagogiques enquêtés, tous mettent l'accent sur l'enseignement systématique et approfondie des ressources de la langue.

1.1.3 - La dictée n'est pas la panacée

Les CP et surtout les Inspecteurs affirment que la dictée, à elle seule, n'est pas capable d'abroger l'incompétence linguistique de nos élèves ; il faut bien avoir plusieurs cordes à son arc. Ainsi répondent-ils à la question : " Pensez-vous que l'exercice de dictée est la dernière mesure à prendre pour relever le niveau des apprenants en français ?"

En effet, si la dictée n'est en fait qu'un thermomètre, elle ne peut prétendre guérir les maladies qu'elle aurait dévoilées. Or, quelles seraient ces maladies ? D'après certains docteurs il s'agirait d'une mauvaise maîtrise des règles qui régissent l'orthographe, la grammaire et la conjugaison. Mais alors, comment expliquer que beaucoup d'élèves font des erreurs lors de la dictée alors qu'ils réussissent parfaitement les exercices d'orthographe, de grammaire et de conjugaison ? Mieux, nombreux sont les élèves qui continuent de faire des erreurs alors qu'ils ont à leur disposition, affichées, ces règles et qu'en plus ils ont préparé la dictée en classe ou chez eux ! La question n'est pas de limiter les réflexions à un simple retour de la dictée. Il convient de faire la promotion et d'encourager les exercices traditionnels relatives à la grammaire, l'orthographe et la conjugaison ; les pratiques de textes et de lecture, la prise en compte effective des mesures correctives, etc.

1.1.4 - Des révisions de fond s'imposent quant au nouveau format de la dictée

Sans pour autant être pragmatique, les sujets enquêtés (10 sur les 15 CP) conviennent d'une révision des différentes modalités qui régissent la nouvelle dictée. La chaîne des activités en français trouve un cadre de remédiation alors confortable. Ce que les Conseillers Pédagogiques et Inspecteurs proposent pour parfaire la pratique de la dictée :

- d'abord, généraliser la dictée préparée ; ce qui suppose la proposition d'un questionnaire préalable permettant de comprendre et de justifier certains accords ;
- revoir l'épreuve de lecture et pratiquer les autres formes de dictée ;
- revoir le programme ;
- trouver un mécanisme pour rendre la dictée plus fonctionnelle, plus attrayante, plus abordable aux élèves ;
- trouver un mécanisme pour rétribuer les apprenants qui s'exercent à commettre moins de faute ;
- former les enseignants ;
- redéfinir quelle forme de dictée à appliquer et comment l'appliquer.

1.1.5 - Les enseignants ne sont pas formés

La situation de la formation des enseignants est toujours la première et l'immédiate mesure à prendre. Mais cela n'est toujours pas le cas. Les enquêtés justifient cela du fait de la non disponibilité des moyens financiers et matériels devant servir d'abord, à la formation des formateurs. C'est à cet effet qu'ils mentionnent à la majorité absolue que tous les enseignants de français ne sont pas formellement formés dans le cadre de la réintroduction de la dictée dans l'enseignement secondaire au Bénin : au regard des tendances actuelles, cela est une évidence. Certains déplorent que ce soit seulement "une infirme minorité " qui ait profité de cette aubaine.

1.2 - L'expérience des apprenants de la dictée

En général, les élèves accueillent la dictée mais des inquiétudes subsistent. Allant des entraves à une pratique aisée aux erreurs jusque-là inévitables, les difficultés proviendraient du fait des professeurs qui ne corrigent toujours pas l'exercice de dictée avec les élèves. Néanmoins ceux-ci sont conscients de la nécessité d'intensifier la pratique de la lecture et acceptent volontiers que la dictée compte pour les pratiques de classe et les évaluations.

1.2.1- Les apprenants accueillent la dictée et l'apprécient

A l'issu de notre enquête, tous les élèves approuvent l'opportunité de la dictée dans le programme de français. En effet, sur les quatre-vingt (80) sujets, 100% affirment être "contents" de la réintroduction de la dictée. De plus, chaque élève a une idée plus ou moins acceptable de ce qu'est la dictée. En revanche, les sujets soulignent quelques obstacles à la pratique de ce type d'exercice.

1.2.2 - Les entraves à une pratique aisée

Dans la pratique, les apprenants sont confrontés à des situations qui parfois les découragent. Il s'agit notamment des difficultés liées à l'administration du texte de dictée par le professeur.

.	**Les entraves à une pratique efficace**				
Motifs	J'ai toujours eu la note 00 en dépit de mes efforts	Tout le monde se moque de moi à cause du nombre de faute que je fais	Le professeur est rapide pendant la dictée	Je n'entends pas bien certains mots prononcés par le professeur	Le texte est difficile à comprendre
Pourcentage	20%	15%	60%	40%	7%

Tableau II : *Pourcentage des élèves selon leurs difficultés en dictée*

A la lecture de ces données, 60% des élèves soulignent le rythme relativement rapide de leurs professeurs ; beaucoup avouent ne pas percevoir distinctement certains mots de la dictée. 20% des sujets se désolent de l'ignorance du professeur quitte à leur reconnaitre une progression dans la dictée car écrivent-ils : « je m'améliore mais ne parviens pas au seuil des mots fixés »; en revanche, peu d'élèves trouvent le texte de dictée difficile à comprendre. Ces éléments constituent des freins au bon déroulement de l'activité de dictée et méritent d'être corrigés.

1.2.3 - Les erreurs : les apprenants ont du mal à appliquer les règles orthographiques pendant qu'ils écrivent, surtout sous la dictée.

Difficultés liées au déroulement de la dictée	**Difficultés liées aux éléments linguistiques**
- la lenteur dans l'écriture ; - la faible audibilité de certains mots ; - la transcription de mots "nouveaux" ; - l'insuffisance de temps pour réfléchir à la justesse des mots.	- l'orthographe ; - les accords complexes ; - la grammaire ; - la conjugaison (formes complexes).

Tableau III : Typologie des difficultés des élèves en dictée

Tous les élèves sont sensibles aux différents accords, à l'orthographe des mots, la conjugaison et largement la grammaire tout en écartant la variable subjective [rendre les mots jolis à voir][13]. Si quelques- uns se soucient de la graphie des mots et de la compréhension du texte de dictée, les résultats de nos enquêtes montrent que tous les élèves en effet, n'appliquent pas systématiquement les règles convenables. On peut supposer qu'ils ne sont pas suffisamment aguerris du point de vue de la maîtrise des ressources de la langue ou n'ont pas la compétences d'appliquer à un texte de dictée les règles si diverses soient-elles.

Selon les spécialistes c'est le deuxième cas qui justifie le mieux cette situation. Au fond, la dictée représente un intermédiaire entre la situation d'exercice où l'attention de l'élève se trouve guidée et soutenue et la situation d'écriture autonome où l'élève doit tout assumer, de la transcription du texte à sa mise au net, ce qui constitue une charge de travail très importante pour de jeunes élèves qui n'ont pas encore automatisé les procédures et les règles

[13] Voir en annexe la question n°2 (questionnaire/ élèves premier cycle)

qu'ils ont apprises. C'est aussi à cette source qu'il faut aller comprendre les difficultés rencontrées par les apprenants en dictée. De plus, à l'analyse des faits, les sujets avouent ne pas pouvoir s'adapter au rythme de l'enseignant, ils se plaignent de la difficulté à transcrire les mots qui leurs sont nouveaux, justifiant la complexité de leur écriture du fait de la non-conformité de la prononciation à l'orthographe.

Selon N. CATACH, l'orthographe française n'est ni systématique, ni arbitraire. Elle relève plus particulièrement d'un plurisystème dans lequel se dégagent : des fonctionnements majeurs (la liaison grapho-phonétique), seconds (les marques morphologiques) et hors-système (ceux qui expliquent dans un mot la présence de lettres étymologiques, voire historiques).[14]On peut classer ces erreurs selon six catégories : les erreurs à dominante phonétique, les erreurs à dominante phonogrammique, les erreurs à dominante morphogrammique, les erreurs concernant les homophones (ou encore logogrammes), les erreurs relatives aux idéogrammes et les erreurs relevant les lettres non justifiables d'un enseignement.

1.2.4 - Le professeur ne corrige toujours pas la dictée avec nous

Question / Eléments	**Le professeur fait-il la correction approfondie de la dictée en classe tout en prenant en compte vos éventuelles questions ?**		
Propositions de Réponses	OUI	Il recopie simplement le texte de la dictée au tableau en guise de correction	NON
Nombres d'élèves	51	5	24
Pourcentage	64%	6%	30%

Tableau n° IV : Pourcentage des apprenants ne bénéficiant pas d'une correction de la dictée *en classe*.

[14] In N. CATACH, *L'orthographe française*, Nathan, p.288

Tel clairement exposé, on se rend compte que certains professeurs (36%) ne corrigent pas la dictée *avec* les apprenants en séance de classe. Or, celle-là n'a véritablement une portée didactique que si elle est considérée comme une situation d'apprentissage.

1.2.5 - Les élèves sont conscients de la nécessité d'intensifier la lecture et de s'approprier les codes linguistiques

La totalité des enquêtés ont répondu par le positif quant à la question de savoir si la pratique de la dictée les aide à mieux prendre connaissance de leurs erreurs et se corriger. Déduisons-en que les deux années de pratique de la dictée ont suscité la curiosité des enfants à mieux se découvrir à travers la dictée. De plus, ils savent ce qu'il faut faire pour tendre vers la perfection, ils évoquent à cet effet : la lecture, le recours au dictionnaire, l'utilisation judicieuse des ponctuations, le renforcement des connaissances sur les codes linguistiques, prioriser la conjugaison, maintenir la pratique de la dictée de type préparé : c'est ainsi qu'ils pensent faire moins de faute en dictée. Mais, il ne suffit pas d'avoir pertinemment connaissance de ces mesures, il faut les mettre en pratique. Le vrai problème réside dans le fait que les élèves ne s'essayent toujours pas.

1.2.6 - Sauf quelques réticences (4%), les élèves acceptent le maintien et la généralisation de la dictée au Bénin



Graphique n°1

Sauf 4% de réticence, les élèves souhaitent le maintien de la dictée dans le programme de français et à l'examen du BEPC. Toujours craintifs et méfiants, l'infirme pourcentage des élèves qui ne sont pas favorables à l'intégration de la dictée dans les productions scolaires et à l'examen évoquent les raisons suivantes : « parce'que il va gaté les notes de l'élèves en classe et aux different examen » ; « on est pas pret car on fait toujour de fautes ». Ces réticences pourraient être interprétées comme la preuve de la peur d'un exercice redoutable que la pratique des deux dernières années a participé à dissimuler : celle-là étant resté comme des vertiges, qui, nous l'espérons bien, disparaitrons au rythme de la pratique de l'exercice.

1.3 – Les enseignants de français et l'activité de dictée

1.3.1 - Très belle initiative prise par les autorités

Les qualificatifs usés par les enseignants pour apprécier la réintroduction de la dictée sont fortement positifs et bien littéraires : décision salutaire, salvatrice ; décision louable, c'est la base même de l'orthographe, mesure contributive à l'amélioration de l'expression et de l'écriture des apprenants. Ainsi, pour tous les professeurs interrogés, la dictée vient à point nommé, elle devait participer à corriger les incohérences langagières si

récurrentes des apprenants. Mais en même temps, 17% des 50 enquêtés mentionnent simplement que la réintroduction de la dictée dans le programme de français est une **nouvelle obligation** pour eux. Entre autres, ils évoquent un troisième lot de copie à corriger puis une nouvelle situation d'apprentissage à prendre sérieusement en compte ; ce qui est bien évident. Là, se trouve un enjeu important de la réintroduction qu'il convient d'examiner au mieux. De plus, le nouveau format ne requiert pas l'accord de tous les enseignants.

1.3.2 - Nouveau format de la dictée : une mesure qui ne requiert pas l'approbation de tous les enseignants

Tableau n°5 : Appréciation du format de la dictée par les enseignants.

<table>
<tr><td colspan="3">Nouveau format : les seuls 10 mots cibles à corriger</td></tr>
<tr><td>Excellent format</td><td>Bon mais…</td><td>Trop léger pour être efficace : à revoir</td></tr>
<tr><td>39%</td><td>35%</td><td>26%</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="2">Eléments de justifications</td></tr>
<tr><td></td><td>- l'application en évaluation peut être revue, surtout la pondération ;

- intensifier les leçons de vocabulaire et orthographe ;

- contextualiser le texte de dictée ;
- trouver un mécanisme pour rétribuer les élèves faisant de faute de moins en moins.</td><td>- faire une dictée intégrale au lieu de sélectionner seulement 10 mots à sanctionner ;

- elle ne peut pas être pratiquée sous cette forme biaisée et rendre les apprenants performants ;

- retour à l'ancienne dictée.</td></tr>
</table>

La question n'est pas le recours à la dictée, mais plutôt l'usage qu'on en fait, ce qui est bien différent. Si les enseignants trouvent la dictée bien adaptée au contexte actuel, il y a polémique autour de la forme à lui donner.

En effet, 35% des enquêtés proposent de renforcer les mesures autours du format tel définis à savoir, ne corriger que 10 mots préalablement ciblés. Par contre, certains (26%) avancent qu'il est inconcevable de ne tenir compte que de quelques mots à la correction d'une dictée et prétendre améliorer le niveau des élèves en français. Plutôt, écrivent-ils, faire une dictée sanctionnée par une correction intégrale : il s'agit de rendre à la dictée sa vraie nature.

Pour raccorder les opinions, pensons-nous, la solution qui apparait et qui épouse absolument les exigences de l'APC est de n'évaluer que les notions enseignées, préalablement constituées en texte à dictée ; ce n'est qu'à partir de cet instant, qu'une correction intégrale s'impose.

1.3.3 - La fréquence, le moment et la correction de la dictée : les procédures divergent d'un enseignant à un autre

A la question : quel(s) type(s) de dictée faites-vous en classe et pourquoi le préférez-vous, la majorité des enseignants (42 sur les 50) mentionne la dictée préparée, choisie par recommandation officielle ; mais en plus de cela, certains enseignants naviguent entre la dictée d'imprégnation, la dictée à trous et la dictée fautive. Là-dessus, les raisons avancées sont fonctions de l'objectif pédagogique à atteindre, ce que nous trouvons absolument objectif et encourageons d'ailleurs.

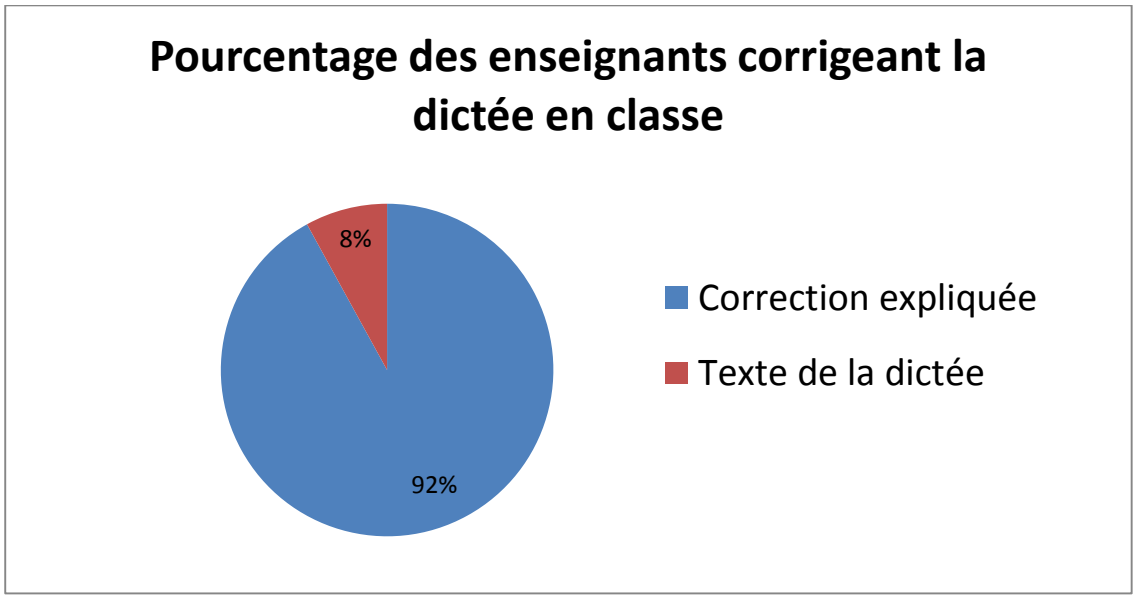
Au fait, les enquêtes ont montré que les enseignants ont recours à la dictée selon qu'ils le jugent nécessaire.

La dictée dans l'Enseignement/Apprentissage/Evaluation	**Fréquence**	**Pourcentage**
CD n°2 : Lecture	- chaque séance de cours	8%
	- au besoin	31%
CD n°3 : Communication écrite	- au besoin	10%
A la fin de chaque ressource de langue abordée		21%
Uniquement lors des évaluations		30%

Tableau n°6 : Fréquence, moment et correction de la dictée

A la lecture de ce tableau, la CD n°2 est l'étape à laquelle la majorité des professeurs (60%) pratique la dictée dont 8% à chaque séance de cours et 21%, indépendamment de la CD n°2, à la fin de chaque ressource de langue abordée. Contrairement à cela, certains professeurs (30%) ne lui considèrent que sa fonction évaluative. On peut alors comprendre que la dictée intervient au CD n° 2 ou 3 (10% des enquêtés la fait à ce niveau) ou encore après chaque ressource de langue mais la fréquence à laquelle elle est effectuée est relativement faible. Seulement 8% des professeurs enquêtés font la dictée quotidienne ou du moins à chaque séance de cours.

En un second temps, le facteur sur lequel les sujets font l'unanimité est la correction de la dictée.



Graphique n°2

8% des enseignants affirment recopier simplement le texte de la dictée au tableau en guise de correction. De plus, une lecture analytique de la situation nous renseigne que la plupart de ceux-ci n'a pas été formé. La correction expliquée est une phase capitale de l'activité de dictée, un moment d'apprentissage et de renforcement des acquis. Et cela, 96% des professeurs l'ont compris. Ils corrigent l'exercice de dictée en classe d'abord en recopiant le texte au tableau, en insistant sur les mots ciblés et les fautes récurrentes de même que les remarques qui s'imposent puis en donnant la parole aux élèves.

Pour plus d'efficacité, les dictées doivent être toutes corrigées attentivement par le professeur (qui en profitera pour relever les éléments significatifs : nature des fautes les plus fréquentes, aides personnalisées à apporter, compréhension des règles…) puis par l'élève. Un simple « compteur à erreurs » indiquant le nombre de fautes dans la marge peut suffire à mesurer les progrès. Une dictée sur trois, peut être notée, encore faut-il sérieusement avoir enseigné l'orthographe avant de l'évaluer.

1.3.4 - Les difficultés rencontrées par les enseignants dans la pratique de la dictée

Le dépouillement du questionnaire adressé aux enseignants permet de lire directement :

- la lenteur des apprenants dans la prise de note sous la dictée ;
- l'insuffisance de la masse horaire ;
- une rétroactivité permanente sur les cours d'orthographe et de grammaire au détriment de la séquence de cours à dérouler ;
- manque d'attention/d'intérêt/de volonté des apprenants ;
- les effectifs pléthoriques ;
- La densité des ressources linguistiques à installer.

Au delà de ces éléments, les enseignants sont quotidiennement confrontés à des aberrations linguistiques et syntaxiques des élèves : « toutes les sortes de fautes possibles et même celles qu'on ne peut pas imaginer ». Il est clair que l'expérience de dictée à révéler de fort belle manière les lacunes des apprenants en français : c'est déjà un pas en avant

Les obstacles à la pratique efficaces de la dictée énoncés plus hauts interpellent l'autorité dirigeante quitte à tenir compte de la régénération de nouveaux facteurs du fait de la réintroduction de la dictée pour opérer des réaménagements au niveau de l'épreuve de dictée, tout en rééquilibrant les apprentissages. A l'épreuve des faits, quoiqu'on dise, le retour de la dictée, bien que finement, commence à porter ses fruits.

1.3.5 - Les élèves dévoués améliorent leur performance aussi bien en dictée qu'en communication écrite

Les enquêtes ont révélé qu'après deux ans d'expérience de la dictée dans les lycées et collèges, la mayonnaise n'a véritablement pas encore pris. Néanmoins, 21 sur les 50 professeurs enquêtés déclarent que les apprenants sérieux, commis à la tâche, font de moins en moins de faute. A les entendre se prononcer sur le sujet, les élèves, en général, se familiarisent d'abord avec l'épreuve de dictée, ce qui laisse croire que d'ici sous peu le statu quo constaté aujourd'hui mutera en une évolution progressive du point de vue du niveau de langue et de la qualité de l'écrit des apprenants. Pour le moins qu'on puisse noter, l'impact est minime.

1.3.6 - Pour amener les apprenants à affronter efficacement l'épreuve de dictée, les enseignants entendent renforcer les activités de texte et l'enseignement des ressources linguistiques

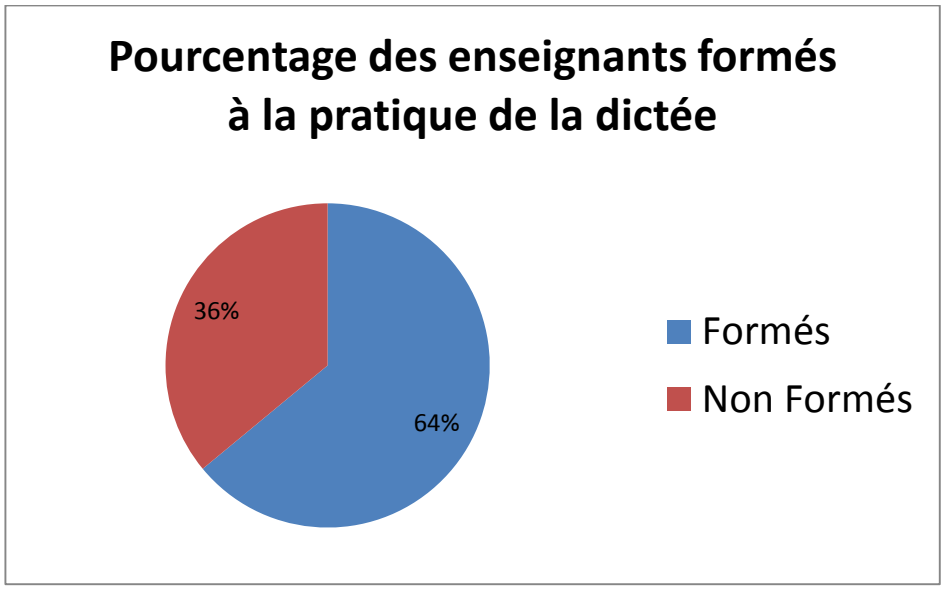
A la question n° 10 : quelles activités menez-vous et comment préparez-vous les apprenants à affronter efficacement l'épreuve de dictée, les réponses ont été claires et uniformes au niveau de tous les enseignants :

- explication des principes pour réussir la dictée ;
- proposition d'astuces ;
- la lecture et les activités de texte : recherche de mots nouveaux, incitation à la lecture en général, et lecture appliquée des œuvres au programme ;
- information/sensibilisation sur les séances où la dictée aura lieu : mise à disposition des élèves du texte à étudier ultérieurement ;
- renforcement de l'enseignement des connaissances et techniques de la langue accompagnée des exercices pratiques de langue.

Théoriquement, ce répertoire devrait suffire à étouffer progressivement les irrégularités langagières des apprenants ; pourtant, le problème persiste et se précise une fois les élèves échappés au premier cycle. Là-dessus, les professeurs appellent à une réorganisation du système.

Tout en choisissant qu'il faut maintenir la dictée dans l'enseignement du français au Bénin, car 100% des enseignants ciblés y sont favorables, ils avancent des propositions pour une meilleure pratique de la dictée assortie de bons résultats

1.3.7 - Une donnée inquiétante : 36% des enseignants enquêtés ne sont pas formés pour la pratique de la dictée.



Graphique n°3

Schématiquement, 36% des enseignants enquêtés qui pratiquent la dictée n'ont reçu une formation formelle pour ce faire. Sur mode sélectif, la formation des enseignants n'est pas étendue à tous les niveaux de l'échelle. Comme pour corriger le tir, les professeurs confient : les séances d'animations pédagogiques servent de creuset pour harmoniser les connaissances et savoirs dans ce domaine, des documents supports en l'occurrence celui de cadrage de la réintroduction de la dictée sont partagés puis explorés ; les discussions s'enchaînent avec comme finalité la mise à niveau de ceux n'ayant pas bénéficié d'une formation. Or, ce facteur-là, compte pour beaucoup dans la revalorisation et la meilleure pratique de la dictée.

1.4 - Vue croisée sur l'expérience de la dictée des élèves, des enseignants et Conseillers Pédagogiques à l'issue des enquêtes

Sur bien de point les opinions s'accordent. L'ensemble des acteurs enquêtés approuve l'opportunité du retour de la dictée. En revanche, pendant que enseignants et CP s'attèlent à mettre à la disposition de l'autorité dirigeante des moyens pratiques pour une meilleure pratique, seulement 4% des élèves continue de voir au travers la dictée un exercice punitif. D'un côté et d'autre, la congruence entre mauvais niveau en français et tâches à réalisées pour rectifier le tir se précise. Tous les apprenants ciblés découvrent leurs erreurs d'écriture et comme jamais, les professeurs se rendent comptent de la complexité de la situation : de toute évidence, l'hypothèse n°2 (les enseignants et les élèves sont confrontés à nombre de difficultés dans la pratique de la dictée), qui trouve son essence depuis lors, à travers les commentaires faites jusqu'ici, se reprécise dans ce dernier cas. De plus, 38% des CP et 30% des enseignants ne considèrent que la fonction évaluative de la dictée. Seulement 8% des enseignants ne corrigent pas le texte de dictée en classe ou à tout le moins recopient simplement le texte de la dictée au tableau en guise de correction or, 36% des élèves avancent que leurs professeurs recopient juste le texte de la dictée au tableau en s'abstenant ainsi de faire une correction approfondie. Ce phénomène se doit d'être corrigé.

Sur un second plan, des CP jusqu'au dernier apprenant, il est des mesures qui rencontrent l'approbation de tous : intensifier la lecture, renforcer les capacités en connaissances et techniques de la langue, faire régulièrement la dictée en tenant compte des savoirs enseignés dans le choix des textes de dictée, mais dans la pratique, cela n'y est toujours pas.

Par ailleurs, entre les multiples charges du professeur de français aujourd'hui de même que son statut et l'état de latence des hautes instances décisionnelles de l'éducation nationale, il importe à tout le moins d'organiser et d'encourager des formations continues ; l'enquête menée auprès des enseignants eux-mêmes et Conseillers Pédagogiques nous renseigne du manque de formation adéquate.

Au demeurant, les apprenants en général, sont visiblement enthousiasmés par la pratique de la dictée, du moins les enquêtes de terrain nous autorisent à le dire. Toutefois, il est repéré des imperfections aussi bien dans le déroulement de la dictée que dans sa correction. Les enseignants se rendent évidemment compte du niveau d'assimilation des élèves au regard de l'enseignement/apprentissage/évaluation des ressources de la langue. Au-delà des prescriptions formelles que rappellent les inspecteurs et Conseillers Pédagogiques, la pratique de la dictée dans les classes nécessite beaucoup plus d'entrain : les différents acteurs en présences doivent redoubler d'ardeur.

SECTION 2 : POUR UNE MEILLEURE PRATIQUE DE LA DICTEE

Les vertus de la dictée sont incontestables : - une innutrition culturelle incomparable en fonction du choix judicieux des textes - un modèle syntaxique et orthographique précieux - un temps rare et précieux de silence dans la classe: moment intime de méditation.

La dictée permet avant tout, la mémorisation, la réflexion et l'automatisation.

2.1 –La préparation de la dictée

Les problèmes engendrés par la dictée sont considérables. Au cours d'une dictée, un élève doit transformer un matériau phonique en un matériau graphique, c'est-à-dire faire correspondre des sons et des lettres. Il s'agit d'un exercice très spécifique. La dictée ce n'est pas simplement de l'oral qu'il faut transcrire. C'est de l'écrit, oralisé par le maître "médiateur" puis transcrit de nouveau. La dictée c'est toujours un grand moment, les exercices où les élèves se mobilisent à ce point, dans ce recueillement, ne sont pas si fréquents.

Le plus important reste bien le travail mené en amont au cours de séances d'orthographe, et en aval lorsque les erreurs signalées par l'enseignant sont reprises, expliquées et corrigées par l'élève. A moins des objectifs pédagogiques spécifiques à atteindre, l'activité de dictée doit passer par une préparation, en bonne et due forme, en classe avec les apprenants,

cette étape étant l'une des plus importantes. Il faut véritablement partir d'un texte choisi, pour sa concordance au goût des élèves ou à défaut un texte élaboré par l'enseignant, qui tienne compte des savoirs administrés aux apprenants : les meilleures dictées sont celles qui sont conçues par l'enseignant (e); ensuite étudier ce même texte relativement court avec les élèves. Cela revient à dire qu'il faut donner du sens à tous les mots du texte, justifier les accords : faire une explication de texte. Enfin vient l'étape d'une révision personnelle de l'apprenant du texte de dictée étudié en classe.

Il faut un entraînement dans une ambiance de dépassement personnel.

2.2 – Le déroulement de la dictée

La dictée nécessite :

- **une compréhension globale du texte** : peut-on dicter un texte si l'enfant ne parvient pas à se le représenter mentalement et dont les formes ne lui sont pas suffisamment familières (mots inconnus…) ?
- **une perception auditive performante et la sélectivité de l'oreille** : entendre, comprendre, être capable de faire une bonne segmentation des mots qui tienne compte des liaisons (entendre en se "représentant" l'écrit passe pour certains enfants par une subvocalisation, on écrit en se "redisant" le texte). Notons le lien avec la lecture orale. Les enfants sont très sensibles aux groupes de souffles, aux intonations et exigent le respect précis de la ponctuation ;
- **le geste graphique** : position et tenue du scripteur, capacité d'effectuer une bonne rotation des lettres, d'écrire lisiblement et rapidement. Les élèves les plus lents commettent en général le plus d'erreurs. Ils écrivent " en retard " sur ce qui est dicté, perdent le fil. Problème à gérer ;
- **une perception des chaînes d'accords incluant le temps de douter**, perception des groupes syntaxiques. Gérer le temps, des cascades d'erreurs viennent parfois d'un doute qui n'a pu être élucidé faute de temps ; L'enfant part sur une sorte de "malentendu orthographique".

Pendant l'administration de la dictée, il est nécessaire d'adapter le rythme de la lecture du texte à l'évolution scripturale des sujets. Lire membre

de phrase par membre de phrase autant de fois que l'exigera la lenteur des élèves ; mais à cela doit suivre des exercices d'écriture uniquement dans le but d'accélérer leurs plumes pour une prise rapide de note.

En effet, la **fréquence et la régularité des dictées** sont indispensables pour rendre tout entraînement de l'orthographe efficace. Il faut donc privilégier des dictées courtes, régulières, fréquentes, plutôt que des dictées longues ou espacées. Il convient aussi de **varier les types de dictées** afin de multiplier les stratégies et les compétences à acquérir. *Il est de fort intérêt que de faire la dictée à chaque séance, avant de démarrer le cours proprement dit.*

En outre, le climat d'angoisse et de peur qui règne souvent autour de la dictée est un échec de la part de l'enseignant qui doit au contraire contribuer à redonner à cet exercice son véritable rôle en commençant par redonner confiance aux apprenants.

2.3 – La correction de la dictée

Nous reconnaissons avec ANGOUJARD A. que « [la fonction] de la dictée d'aide à l'apprentissage ne peut tenir qu' au moment de la correction commentée, la dictée elle-même n'apprenant à l'évidence rien aux élèves car placés dans une situation psychologique souvent difficile, contraints parfois de produire des formes graphiques correspondant à des mots ou à des structures syntaxiques qu'ils comprennent mal, ils peuvent au mieux s'efforcer de mettre en œuvre les savoirs acquis. »[15]

La correction doit être porteuse de sens. Toutes les erreurs n'ont pas la même valeur. Une erreur n'est pas forcément un échec, c'est le témoin d'un savoir en construction. Un élève ayant marqué « ils lèves » a déjà intégré la notion d'accord mais n'a pas fait le bon choix quant à la terminaison. Écrire " abrit " témoigne d'un souci de se référer à la famille du mot… Il faut donc demander à l'élève où il s'est trompé, diagnostiquer le type d'erreurs, expliciter ces erreurs… Aussi préférera-t-on des grilles de corrections établies ou non avec les élèves de manière à renseigner les élèves sur le type d'erreur et de pouvoir orienter les apprentissages futurs. La grille permettra à l'élève d'aller chercher

[15]ANGOUJARD A., *Savoir orthographier*, INRP/Hachette, 1994.) (1994, p. 75.

la correction dans des référents (livres, cahier de règles, affiches…). Le but de la correction est d'impliquer l'élève.

Pour la correction d'une dictée, on peut choisir plusieurs modes : correction immédiate ou différée, collective ou individuelle, ateliers différenciés, correction mutuelle (entre voisins). L'autre façon de procéder à une remédiation peut être l'Atelier de Négociation Graphique (ANG), où en groupe, on traite d'une difficulté particulière, relevée dans la dictée.

2.4 –Les fautes ou erreurs en dictée

L'expression « faute d'orthographe » qu'on a souvent tendance à utiliser cède la place à l'usage d' « erreur d'orthographe », expression sans doute préférable car le terme faute « a une connotation morale quelque peu inadaptée »[16] ; il sous-entend la culpabilité, le péché, la transgression de la norme, etc. En revanche, l'erreur, qui « n'est qu'une défaillance pardonnable et, comme on le sait, humainement partagée »[17], est communément commise de manière inconsciente, involontaire par méconnaissance de la règle. Selon Jean Pierre CUQ et Isabelle GRUCA « il n'y a pas d'apprentissage sans erreur, parce que cela voudrait dire que celui qui apprend sait déjà »[18]

Il faut en arriver à intégrer l'erreur au processus enseignement/apprentissage. ASTOLFI[19] développe une conception didactique où les erreurs, éléments dynamiques dans l'établissement des connaissances, se présentent plutôt comme indices pour comprendre les processus d'apprentissages et comme témoins pour repérer les difficultés des élèves. L'erreur, abordée positivement, permet de déterminer les procédures ou stratégies déjà acquises et celles qui demeurent encore instables ou en cours d'acquisition. Ainsi donc, dans une approche pédagogique de l'erreur, les enseignants doivent encourager les élèves à l'écriture, à oser faire des erreurs car si la plus parfaite dictée d'élève ne manque de faute, combien est-il

[16] JAFFRÉ Jean-Pierre, Interview en ligne, réalisée pour le site bien lire par Laurence JUNG, mai 2004, http://www.cndp.fr/bienlire/04-media/a-interview19.asp, consulté le 11-08-2016.
[17] Jean MI, Erreur ou faute d'orthographe ? Disponible sur : http://www.forum.exionnaire.com/dico-3296-faute-ou-erreur-d-orthographe, consulté le 11-08-2016.
[18] Jean Pierre CUQ et Isabelle GRUCA, Cours de didactique du français langue étrangère et seconde, Grenoble, PUG, 2006, P.389.
[19] ASTOLFI J.-P., L'erreur, un outil pour enseigner, Paris, ESF, 1997, p. 102.

gauche d'ignorer le facteur erreur dans la pratique de la dictée ? C'est là un moyen efficace pour faire aimer la dictée aux apprenants. Enfin, il importe d'utiliser l'erreur à bon escient. De toute évidence, nous interdisons des pratiques consistant à présenter des graphies erronées en contacte des graphies correctes, car selon des études réalisées, le fait de porter attention à des erreurs produit une interférence au sein de la mémoire de l'apprenant. E. Charmeux est catégorique sur ce point : « toute graphie erronée est une entrave à l'acquisition de cette graphie d'usage, et une entrave d'autant plus puissante que la graphie erronée a été plus réfléchie [car elle] s'inscrit dans la mémoire visuelle et gestuelle du scripteur.»

2.5 - Les activités de langue

Dans une démarche plurielle, d'autres activités peuvent servir de cadre et de soutient à l'activité de dictée. Plutôt que de voir au travers de cet exercice le seul remède aux souffrances linguistiques des apprenants, il faut envisager une approche incluant toutes les activités de langue entrant en ligne de compte de la maîtrise du français, avec de fréquents recours à des remédiations.

La lecture : une réserve de stock lexical : joindre le plaisir de lire à l'acquisition d'un stock lexical susceptible d'être réinvesti dans des situations de production écrite telle est la visée de cette modeste suggestion.

Etude de texte : choisir un texte compréhensible par les élèves et susceptible de les intéresser, si possible dans le cadre d'une séquence d'activités avec à l'appui un questionnaire portant sur le texte à laquelle les élèves doivent répondre. Trafiquer ce texte en veillant à ne pas multiplier les altérations. Garder ceci en point de mire : l'objectif à atteindre est que les élèves deviennent capables de résoudre, dans le cours même de la production d'un écrit, les problèmes d'orthographe les plus fréquents ou, tout au moins, de corriger les erreurs qu'ils ont commises en cours de production.[20]

Reconsidérer l'expression écrite, I*nstaurer des jeux d'épellation, de mots et d'orthographe.*

[20] GANDAGBE, J.-M., « L'école sans la dictée est-elle encore école ? ».

2.6 – Systématisation de l'enseignement des codes linguistiques à toutes les séquences de cours

Bien plus qu'une intégration dans le programme, des ressources de langue, il faut encore qu'elles soient appliquer, à travers une démarche prédéfinie, en terme de « chaque séance de cours ». Dès lors, on devra disposer d'un maximum de temps pour étudier en profondeur les particularités des règles orthographiques et grammaticales appuyées par de multiples exercices soit en fin de cours soit en des séances particulières. Les dommages causés à la langue, du fait de l'utilisation du langage SMS, étant considérables, il est d'une urgence absolue de convaincre les apprenants à passer d'une logique de « short message » à une logique d'écrit conventionnel même dans leur texto les plus personnels.

2.7 – Outils à mettre à la disposition des apprenants

Il revient à l'enseignant de :

- reconstruire chez les élèves, du sens à orthographier correctement ;
- éduquer à l'attention ;
- construire la vigilance orthographique et des compétences sur le fonctionnement de la langue.

Des outils

Les élèves peuvent avoir à leur disposition des outils, des aides que l'on laisse ou non au cours des dictées, au cours des relectures. Ces outils sont indispensables au moment où l'élève doit revenir sur les erreurs (déjà signalées par l'enseignant) afin de les corriger, il ne peut être en situation de devinette, mais au contraire face à des stratégies à mener grâce aux outils de référence. L'utilisation de ces outils doit se faire également en classe (méthodologie).

Le carnet personnel où sont recopiés les mots d'usage, où l'élève fait souvent des fautes. Les élèves se dictent deux à deux, chacun à leur tour les 5 derniers mots de sa liste personnelle.

La liste des mots invariables de la classe : les mots sont donnés à mémoriser par 5. Chaque mot est étudié, décortiqué et son irrégularité (ou particularité) est mise en relief.

Le tableau des conjugaisons de la classe, composé au fur et à mesure de l'étude de chaque verbe peut être présenté sous plastique, et facilement utilisable, en classe à l'étude, à la maison lors d'un doute. Ce tableau se trouve souvent à la fin des manuels, mais isolé il est plus pratique et disponible.

Le cahier de mots: les mots d'usage, étudiés, rencontrés dans toutes les disciplines, issus de toutes les disciplines et des séances de vocabulaire, seront mis en liste. Ils peuvent être consignés dans un cahier, puis donnés à apprendre.

Le cahier des règles, grammaire, orthographe, conjugaison.

Les banques de mots, proposées en amont des productions d'écrit, pour enrichir le vocabulaire autour d'un thème, (mots du musée, mots pour le portrait).

Le dictionnaire : un dictionnaire peut être mis à disposition de l'élève, à condition que la méthodologie ait été suffisamment travaillé en amont, il doit être capable d'une recherche rapide sinon il ne persistera pas devant la lourdeur de la tâche, ou passera cinq minutes à la recherche de chaque mot.

Les fiches des correspondances graphophonologiques, affichées dans les classes (ou dans les cahiers) sont à proposer également.

Les affiches didactiques et de références de la classe, (très schématiques) sont à rappeler aux élèves qui souvent peu à peu les oublient au moment des corrections.

Des méthodes à installer, des astuces à enseigner

Certains élèves n'ont pas chez eux une personne qui pourrait leur transmettre toutes ces astuces, alors si nous ne leur expliquons pas à l'école, ils ne pourront pas les acquérir.

Pour retenir les mots d'usage, il faut :

-chercher à décomposer le mot, (affixes) ;
- chercher à deviner son origine (étymologie) (Ex : printemps) ;
- chercher un mot de la même famille (racine) (Ex : toit/ toiture,) ;
- mettre au féminin (content contente) ;
- essayer d'écrire les deux écritures sur lesquelles on hésite en espérant que la mémoire visuelle va lever le doute (gramaire ou grammaire ?).

Conjugaison

Changement de temps, (il ira/ il va, verbe aller).
Passage à l'infinitif, (Ex : il faut donner/ prendre).
Changement de personne pour deviner à l'oreille la solution privilégiée.
Flèche à tracer entre le verbe et son sujet.
Etablir la liste des connecteurs temporaux.

Accords grammaticaux

Passage au féminin, au masculin (content, contente) au pluriel (cheval chevaux).
Lien à tracer entre l'article et le nom Groupe nominal à faire encadrer.
Mise en couleurs entre l'article et le nom : ***des*** tulipe***s.***
Mise en évidence de pièges avec fluo jaune.
Travail sur les substituts (elle et moi, irons), (Pierre, Paul et Chloé iront).

Des règles incontournables à mémoriser

Les automatismes libèrent la pensée sur certains mots, pour organiser une véritable analyse sur d'autre.

Règles des pluriels irréguliers : mots en « Ou », mots en « ail » et leurs exceptions, à apprendre par cœur pour espérer se débarrasser une bonne fois du problème.

Liste des mots masculins terminés en « ée ».

Des « trucs » à retrouver, à lister, à collectionner avec l'aide des enseignants :

- l'accent circonflexe du « i » sur la « cime » est tombé dans « l'abîme » ;
- apercevoir : je m'aperçois qu'apercevoir ne prend qu'un « p » ;
- un seul « r » à courir car, quand on court on manque d'air (d'R) ! ;
- mots en « ou » ayant un pluriel en « oux » : « Viens mon chou, mon bijou, mon joujou, sur mes genoux, et jette des cailloux à ce hibou plein de poux !
- orthographe de magasin ? Avec un « s » car c'est dans ces commerces que l'on peut y acheter des habits de taille S / Orthographe de magazine ? Avec un « z » car on peut y lire toutes les lettres de l'alphabet, de A à Z ;
- on ne peut « mourir » qu'une fois, donc un seul « r », mais on peut se nourrir plusieurs fois (« rr ») ;
-Au futurrrrrrrrr la terminaison est toujours accrochée à un r.

2.8 - La pratique de la dictée et l'Approche Par les Compétences

L'évaluation des capacités antérieurement développées : telle est l'une des formules phare du système APC. Or, la dictée apparaît comme un exercice complexe intégrant l'ensemble des ressources de la langue, ou du moins un exercice d'une vaste étendue et aux frontières incertaine échappant visiblement au souci de l'unique test des connaissances installées. Voilà pourquoi le choix du texte de la dictée répondra à une série d'éléments sélectifs au regard des notions à évaluer.

Plus loin, une variété d'outils pédagogiques se prête à cette fin et plus encore règlemente cette activité : le guide d'administration, la grille de correction, l'élaboration de fiche pédagogique pour dictée, conception d'activités de remédiation.

SECTION 3 : **R E C O M M A N D A T I O N S**

Afin d'atteindre de meilleurs résultats en classe de français à travers la pratique de la dictée au Bénin, il urge d'accorder de crédit aux mesures correctives ici proposées. La poursuite de la formation de tous les enseignants demeure une action prioritaire, la révision de certaines modalités du format de la dictée s'avère nécessaire avec des mesures d'accompagnements efficaces, mieux, certains facteurs normatifs non négligeables entrant directement dans le cadre de l'enseignement du français devront être reconsidérés.

3.1 –La formation de tous les enseignants à la pratique de la dictée.

Le Ministère de l'Enseignement Secondaire, de connivence avec le gouvernement, doit mobiliser les fonds nécessaires auprès des partenaires techniques et financiers ou faire des appels aux emprunts obligataires en vue d'assurer une formation de qualité aux enseignants dans le cadre de la réintroduction et de la revalorisation de la dictée dans l'enseignement du français. A cet effet, la formation des formateurs devra être une priorité débouchant sur des modules de formations d'initiation aux méthodes et pratiques de la dictée à l'intention de tous les professeurs de français sur le territoire national ; en un second axe, il convient de régler les questions relatives aux statuts des enseignants, leur évolution ou promotion en grade puis de procéder à l'actualisation de leurs diplômes ; bref, fournir à ceux-ci de meilleures conditions de vie et de travail.

Au fond, il s'agira de former à l'Alphabet Phonétique International (API) ; à la pratique des diverses formes de dictée, aux méthodes de déroulement, d'administration, de correction et d'évaluation de la dictée ; informer sur la typologie des erreurs orthographiques de même que les nouvelles tendances dans ce domaines, démontrer le rôle et l'importance de la dictée dans l'enseignement/apprentissage/évaluation aux participants ; amener les enseignants à intégrer la pratique de la dictée au système Approche Par les Compétences lequel devra incessamment être révisé. Sur un autre plan, mettre à la disposition des enseignants de français la documentation

appropriée devant servir de base à la mise en œuvre des contenus de formation.

3.2 –Format de la dictée : *un texte court de 30 à 50 mots au lieu de dix (10) mots ciblés dans un texte de 50 à 80 mots*

L'une des caractéristiques fondamentale de la nouvelle dictée est : dix mots ciblés dans un texte d'environ 50 à 80 mots devant faire l'objet de correction et être notés. Cette formule "complaisante" est dénoncée par la quasi-totalité des sujets enquêtés ; procéder ainsi revient à ôter à la dictée son essence même. L'intention d'humaniser la dictée, de la faire accepter aux apprenants, réside dans la considération d'autres approches.

Il est plutôt préférable, à notre humble avis, d'amincir la taille de la dictée (environ 30 à 50 mots) puis la corriger en entier, le texte étant choisi ou au meilleur des cas, conçu en fonction des connaissances et techniques installées et du niveau des apprenants. Le format de la dictée tel que défini, est "trop léger pour être efficace".

3.3 –La durée de l'épreuve de lecture intégrant la dictée, la masse horaire des pratiques de classe et largement le temps scolaire et sa gestion

La dictée n'est pas une entité autonome dans la série des évaluations. Elle est intégrée à l'épreuve de lecture qui généralement durait 2h ou 1h 30min. Mais ces durées sont maintenue telle, en dépit de l'insertion de la dictée qui elle, est prévue pour durer 30 min. Cette situation, nous l'avons constaté sur le terrain, engendre assez de copies inachevées. Alors nous recommandons un rajout de 30 min à la durée de l'épreuve de lecture lequel rajout permettra aux apprenants de terminer convenablement l'épreuve en temps réel.

Ce même schéma s'observe aussi au niveau des masses horaires hebdomadaire. En effet, l'activité de dictée vient-elle s'ajouter aux pratiques existantes ou se substituer à certaines d'entre elles? La réponse à cette interrogation renseigne sur la nécessité d'augmenter quoique peu, l'horaire

des activités de classe à travers une redynamisation ou un rééquilibrage du programme actuel.

3.4 - Instaurer la pratique de la dictée depuis l'enseignement primaire

Selon la loi d'orientation de l'Education nationale en son article 14, l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire constituent l'éducation de base. Cette disposition suggère le continuum entre ces deux niveaux[21]. Sur cette base, il est nécessaire de réintroduire la dictée dans l'enseignement primaire par une synergie d'actions des deux ministères impliqués. Aujourd'hui, il importe de la systématiser dans les évaluations.

Il n'y a pas d'âge pour apprendre l'orthographe. Selon les experts, les enfants automatisent assez rapidement les éléments linguistiques présentés à eux comme vrais et ceci par un mécanisme de mémorisation extraordinaire. De plus dans nombre de pays où la dictée est systématisée au primaire avec une suivie régulière (cas de la France), les écoliers améliorent déjà leur performance une fois au premier cycle du secondaire. L'école béninoise gagnerait à appliquer une telle disposition.

3.5 – Outre la dictée, prendre des dispositions sous-jacentes à l'amélioration des performances en français.

Avant tout propos, reconnaissons que le système éducatif béninois réalise des performances comparativement à d'autres pays de la sous région.[22] En dépit de cela, le système éducatif reste malade et nécessite la prise de nouvelles précautions.

Dès lors, il convient de poser les bases d'une rupture pour réorienter le système, de vraies réformes pour régler la question de la qualité des enseignants, les problèmes de salaire, l'orientation et la formation des apprenants. Redynamiser les institutions et organes en charge de l'Education à commencer par le CNE, tout en incluant les experts. Spécifiquement, il faut penser scientifiquement les questions relatives au système d'apprentissage et

[21] Plan décennal de développement du secteur de l'Education actualisé Phase 3/2013-2015, Ministère en charge de l'Education, Cotonou, février 2013.
[22] Anne VINCENT, à l'issue du 2ème forum sur l'Education, décembre 2014.

aux contenus des programmes : réfléchir sur la forme actuelle des APC, procéder à l'adoption de la politique du livre. L'introduction des NTIC, la création d'un seul Ministère de l'Education et des Secrétariats sectoriels, l'amélioration de l'efficacité des ENI et ENS et la prise en compte des valeurs spirituelles, morales, citoyennes et éthiques à l'Ecole sont autant de mesures dignes d'application. Pratiquement, la mise en œuvre de programmes directs pour le renforcement des capacités dans le but de l'amélioration des résultats scolaires est l'action la plus importante à mener, ainsi : doter les établissements de bibliothèque, organiser et soutenir des jeux-concours de dictée à l'échelle nationale et internationale (cas du PROLAF), mettre en œuvre une politique de suivie et d'évaluation des différentes étapes de la réintroduction de la dictée, procéder à la généralisation de l'initiative dans tous les lycées et collèges du Bénin, mettre en place un dispositif permanent pour renforcer les capacités des enseignants à l'instar de l'initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (Ifadem). Nous espérons bien que le comité consultatif de l'éducation à mettre en place par l'actuel gouvernement aidera à redynamiser le secteur éducatif.

Enfin, activité emblématique de l'enseignement de l'orthographe, la dictée est trop souvent réduite à une activité d'évaluation. Si nous voulons qu'elle soit pleinement utile, il faudra passer d'une logique d'évaluation à une logique d'apprentissage en installant des dictées qui suscitent la réflexion des élèves, qui développent des analyses et des stratégies, au lieu de s'en tenir aux seules dictées préparée et de contrôle. De même, l'analyse des erreurs permettra une exploitation pédagogique riche d'enseignements (traitement des erreurs). La dictée doit donc devenir avant tout, une situation d'apprentissage.

CONCLUSION

L'expérience de la pratique de la dictée ces deux dernières années (2014-2016) a précisé les incohérences langagières des apprenants et enclenché un nouveau départ dans le processus de correction des failles linguistiques des élèves du premier cycle notamment. Du fait même, d'une phase d'expérimentation systématiquement prolongée, conséquence d'une latence de l'autorité de tutelle quant à la suivie des différentes étapes de la réintroduction, on appréhende en effet, mieux les impactes et les implications d'une pratique en cours d'extension. Dès lors, la généralisation de la dictée dans tous les lycées et collèges du Bénin et sa systématisation à l'examen du BEPC pour le compte de l'année académique 2016-2017, telle disposée par les instructions officielles, devra être repensé et redirigé. En clair, à l'étape actuelle, la dictée ne devra plus être systématisée à l'examen du BEPC 2017 vu l'évaluation intermédiaire non organisée et l'étape de la généralisation non enclenchée.

A en dire vrai, nos enquêtes ont révélé qu'après deux ans d'expérience de la pratique de la dictée dans les lycées et collèges, la mayonnaise n'a véritablement pas encore pris ; seulement, les enseignants reconnaissent que les élèves dévoués et laborieux commencent à améliorer leurs productions aussi bien en dictée qu'en communication écrite. Au fond, le format de la dictée, pour répondre aux exigences de "meilleurs résultats en français", doit tenir compte non pas uniquement de dix (10) mots ciblés dans une dictée d'environ 50 à 80 mots, mais de tous les mots de la dictée lesquelles doivent être compris entre 30 et 50 maximum.

Techniquement, certains apprenants se plaignent du rythme relativement rapide de leurs professeurs au cours de la dictée, et 40% d'entre eux demeurent impuissants face à la faible audibilité des mots prononcés par leurs professeurs. A ces facteurs s'ajoutent la fréquence de la pratique de la dictée qui est quasiment faible car si quelques professeurs l'effectuent à chaque séance de cours et d'autres selon qu'ils la jugent nécessaire, d'autres encore la réserve pour les évaluations : il en ressort que la dictée est beaucoup plus pratiquée en tant que moyen d'évaluation que d'apprentissage. Enfin, l'une des données les plus inquiétantes est que 36% des enseignants

interrogés, parmi ceux-là même qui pratiquent la dictée, n'ont pas reçu une formation pour la pratique de ce type d'exercice, ce qui soulève la problématique de la formation des enseignants.

Pour mieux tirer profit de l'activité de dictée, il revient à l'enseignant de : - reconstruire chez les élèves du sens à orthographier correctement ; d'éduquer à l'attention ; - de construire la vigilance orthographique et des compétences sur le fonctionnement de la langue. A cette fin, nous avons dressez des règles incontournables à mémoriser par les apprenants pouvant se transmuter en des automatismes, lesquelles permettent de libérer la pensée sur certains mots pour en organiser une véritable analyse sur d'autre. De plus, nous recommandons aux hautes instances de l'Education nationale : de procéder à la formation de tous les enseignants de français à la pratique de la dictée, de poursuivre le processus de la réintroduction, et de prendre des dispositions sous-jacentes devant concourir à l'amélioration du niveau des apprenants en français.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GENERAUX

ANGOUJARD, André, *Savoir orthographier*, INRP/Hachette, 1994, 134 p.

ASTOLFI, J.-P., *L'erreur, un outil pour enseigner*, Paris, ESF, 1997, 117 p**.**

BOURDIEU, Pierre &Jean-Claude PASSERON, *La Reproduction*, Paris, Ed. de Minuit, 1970, 283 p.

CHARMEUX, Eveline, *L'orthographe à l'école*, Paris, Ed. CEDIC, 1979, 173 p.

CUQ, Jean Pierre et Isabelle GRUCA, *Cours de didactique du français langue étrangère et seconde*, Grenoble, 3e édition PUG, 2006, 504 p.
VIAL, Jean, *Pédagogie de l'orthographe française*, Paris, Ed. PUF, 1970, p. 85-93.

THESES ET MEMOIRES

AMOUSSOU, Christophe, *Difficulté des apprenants de la classe de 3eme à réussir l'épreuve de lecture au lycée Toffa 1er de Porto-Novo : analyse et approches de solution*, UAC, ENS, Mémoire Licence/BAPES, 2013-2014, 59 p.

ATTOLOU, Karell F. Sènami, *Problématique de l'épreuve de dictée dans l'acquisition des connaissances et techniques en français*, UAC, ENS, Mémoire Licence/BAPES, 2013-2014, 50 p.

BOSSA, Claudine Adjoa, *Comment l'enseignement systématique de la grammaire et de l'orthographe pourrait-il contribuer à rendre les apprenants plus compétents en lecture : les cas des classes de 3e du CEG1 de Lokossa ?*, UAC, ENS, Mémoire Master/CAPES, 2007-2008.

EZINMEGNON, François, *Problématique de l'intégration des notions de grammaire et d'orthographe en français dans les classes de quatrième : cas du CEG Adanhondjigon dans la commune d'Agbangnizoun*, UAC, ENS, Mémoire Licence/BAPES, 2015, 59 p.

HOUDA, Adrouche, *La dictée négociée de l'université …au collège* [en ligne], Université Mohamed Khider – Biskra (Algérie), Faculté des Lettres et des Langues, Mémoire Master en Didactique de Langues-Cultures, 2014 – 2015, 95 p. [consulté le 1er juillet 2016]. Disponible à l'adresse :http://dspace.univ-biskra.dz:8080/jspui/bitstream/123456789/5903/1/ADROUCHE%20Houda.pdf.

KANDJO, M. Francis, *Problématique de la réintroduction de la dictée dans l'APC : quels avantages pour le système éducatif béninois ?*, UAC, ENS, Mémoire Master/CAPES, 2015, 70 p.

LASSAAD, Kalai, *L'erreur orthographique dans les productions écrites des élèves tunisiens : origine du dysfonctionnement et contribution à la maîtrise de la compétence orthographique* [en ligne], Tome 1, Université Sorbonne Nouvelle- Paris 3, École doctorale 268 -Langage et langues : description, théorisation, transmission, Thèse de Doctorat en Didactique des Langues et des Cultures, 2011, 428 p. [consulté le 1er juillet 2016]. Disponible à l'adresse : https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01066872/file/2011PA030093.pdf

NZE-WAGHE, Alphonse-Donald, *Les erreurs et les stratégies d'orthographe chez les élèves du premier cycle du secondaire du Gabon*, Université Laval/Québec, Faculté des Sciences de L'Éducation, Thèse de Doctorat en Didactique, 2011, 234 p. [consulté le 1er juillet 2016]. Disponible à l'adresse : https://www.theses.ulaval.ca/2011/27899/27899.pdf

SÉBILE, Émilie, *Orthographe et SMS* [en ligne], Université D'Orléans, Université de Tours, IUFM Centre Val de Loire, Master Métiers de l'Éducation, de l'Enseignement, de la Formation et de l'Accompagnement, 2013, 73 p. [consulté le 1er juillet 2016]. Disponible à l'adresse :http://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00881641/document

WILKINSON, Kathy, *Les effets de la dictée 0 faute sur la compétence en orthographe d'élèves de troisième secondaire*, Université du Québec à Montréal, Mémoire Maitrise en Linguistique Concentration Didactique des Langues, Décembre 2009, 285 p. [consulté le 1er juillet 2016].Disponible à l'adresse :http://www.archipel.uqam.ca/2597/1/M11198.pdf

LIVRES ELECTRONIQUES

Animation pédagogique, *Exploitation pédagogique de la dictée*, 06 / 02 / 2008. [consulté le 1er juillet 2016]. Disponible à l'adresse : http://www2.ac-lyon.fr/etab/ien/ain/dombes/IMG/pdf/Exploitation_de_la_dictee.pdf

MAURIAC, *La dictée comme support d'apprentissage de l'orthographe*, Cycle 3, CPC, avril 2012, 23 p. [consulté le 1er juillet 2016]. Disponible à l'adresse :http://www.scalpa.info/doc_orl/La_dictee_comme_support_d_apprentissage.pdf

RICHARD, François - CPAIEN Argentan, *Expérimentation sur la pratique de la dictée*, Académie de Caen. [consulté le 11 août 2016]. Disponible à l'adresse :https://www.ac-caen.fr/ia61/circos/argentan/blog/public/2012/dictee/experimentation_dictee.pdf

SAMANIEGO, Odile, *Les dictées*, Marathon orthographique de l'Académie de Créteil, IEN maîtrise de la langue française 94, novembre 2010, 12 p. [consulté le 1er juillet 2016]. Disponible à l'adresse : http://www.ia94.ac-creteil.fr/maitrise-langue/marathon_accompagnement/03_fiches_dictees.pdf

DOCUMENTS INSTITUTIONNELS

CETIS de français, *Les nouvelles épreuves de français du BEPC*, Feuillet N°10, Porto-Novo, INFRE, avril 1996, p.5. Cité par PRINCE Antonine Epse AGONSANOU, *L'épreuve de dictée au collège : difficultés et essais de solution*, 2001-2002.

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS MATERNELS ET PRIMAIRE (INFRE-SPRO), *La pratique de la dictée (au profit des écoles primaires)*, Porto-Novo, 2013, 71 p.

MESFTPRIJ-INSPECTION GENERALE PEDAGOGIQUE DU MINISTERE, *Document de cadrage pour la réintroduction de la dictée dans l'enseignement secondaire,* Cotonou, 06 novembre 2014, 8 p.

SITOGRAPHIE

http://pedagogie.ac-toulouse.fr/lotec/EspaceGourdon/SPIP/IMG/pdf/dictee.pdf

http://www.lanouvelletribune.info/index.php?option=com_content&view=article&id=13485:faible-taux-d-enseignants-de-francais-qualifies-dans-le-secondaire-la-preoccupante-situation-au-coeur-d-un-atelier-du-cne&catid=31&Itemid=853

http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:C3Z7IJkAaL0J:bj.jolome.com/news/article/recommande-par-le-conseil-national-de-l-education-le-retour-de-la-dictee-et-de-la-grammaire-diversem+&cd=3&hl=fr&ct=clnk&gl=bj

http://bj.jolome.com/news/article/pour-relever-le-niveau-de-la-langue-en-francais-retour-de-la-dictee-au-bepc-2017

ANNEXES

Annexe 1

QUESTIONNAIRE/Conseillers Pédagogiques

Il s'agit d'un questionnaire exploratoire qui va servir de base pour une recherche (mémoire BAPES) en Didactique du Français sur « *La réintroduction de la dictée dans l'enseignement du français au Bénin : analyse, difficultés et contributions pour une meilleure pratique*».

Merci de bien vouloir nous aider en répondant aux questions proposées, à partir de votre expérience.

1.) Quelles sont les motivations et les principales raisons qui ont été à l'origine de la réintroduction de la dictée au premier cycle ?

……

……

……

2.) La pratique de la dictée dans les classes a principalement pour but (plusieurs choix sont possible) :

☐ - l'évaluation des acquis

☐ - l'apprentissage des ressources de la langue

Autres_réponses……

……

3.) Les enseignants ont-ils été formés à la pratique de la dictée (nouveau format) à travers des modules de formations ?

☐ - OUI

☐ - Pas tous les enseignants

☐ - NON

Pourquoi ? (Excepté le Oui)

……

……

4.) A quel moment du processus Enseignement/Apprentissage/Evaluation le professeur peut-il faire la dictée ?

☐ - A la fin de chaque séquence d'apprentissage

☐ - Au terme d'une Situation d'Apprentissage

☐ - Selon qu'il le juge nécessaire

5.) Pensez-vous que l'exercice de dictée était la dernière mesure à prendre pour relever le niveau des apprenants en
français ?……
……
……

6.) Que proposez-vous pour une pratique efficace de la dictée de manière à obtenir des résultats meilleurs comme ce fut le cas avec le Programme
Intermédiaire ?……
……
……

Merci de votre coopération !

Annexe 2

QUESTIONNAIRE /Professeurs de Français

Il s'agit d'un questionnaire exploratoire qui servira de base pour une recherche (mémoire BAPES) en Didactique de Français sur « *La réintroduction de la dictée dans l'enseignement du français au Bénin : analyse, difficultés et contributions pour une meilleure pratique* ».

Merci de bien vouloir nous aider en répondant aux questions proposées, à partir de votre expérience.

*Etablissement: ……..

1.) Que pensez-vous de la décision de la réintroduction de la dictée au premier cycle ?

……

……

……

2.) Avez-vous été formé pour la pratique de la dictée dans le cadre de sa réintroduction?

. ☐ - OUI ☐ _ NON

3.) A quelle **fréquence** et à quel(s) **moment(s)** (du processus Enseignement/Apprentissage/Evaluation) faites-vous la dictée ?

……

……

……

4.) Quel(s) type(s) de dictée faites-vous en classe et pourquoi le(s) préférez-vous [ce type]?

……

……

……

5.) Corrigez-vous toujours l'activité de dictée en classe avec vos élèves ou vous prenez le soin de corriger les copies de dictée que vous leurs retournez simplement pour qu'ils se rendent compte de leurs fautes et se corriger eux-mêmes?

……

……

6.) D'après vous, quelles sont les difficultés majeures des apprenants pour l'exercice de dictée ?

……

……

……

7.) Après expérience, quelle appréciation portez-vous sur le nouveau format de la dictée ?

……

……

……

8.) Quelles sont les **difficultés** que vous rencontrez lors de la pratique de la dictée et quelles sont de ce fait, les obligations qu'elle vous crée et plus largement du fait de sa réintroduction?

……

……

……

9.) Après l'expérience de dictée, avez-vous noté des améliorations chez les apprenants dans la pratique de la langue?

……

……

……

10.) Comment préparez-vous les élèves à affronter efficacement l'épreuve de dictée ?

……

……

……

11.) Que proposeriez-vous pour une meilleure pratique de la dictée dans nos lycées et collèges du Bénin ?

……

……

……

12.) L'épreuve de la dictée :

☐ - il faut la maintenir

☐ - il faut plutôt la supprimer

Merci de votre coopération !

Annexe 3

QUESTIONNAIRE /Elèves (premier cycle)

Il s'agit d'un questionnaire exploratoire qui servira de base pour une recherche en Didactique de Français sur *« La réintroduction de la dictée dans l'enseignement du français au Bénin : analyse, difficultés et contributions pour une meilleure pratique* ».

Merci de bien vouloir répondre honnêtement, aux questions proposées.

*Etablissement :……

*Classe:……

1.) Que représente pour toi la dictée ? Es-tu content qu'elle soit intégrée au programme ?

……

……

……

2.) En rédigeant, ton attention se porte sur :

☐ - bien former ton écriture ;

☐ - le sens des mots et à la compréhension du texte ;

☐ - rendre les mots jolis à voir ;

☐ - les accords ;

☐ - l'orthographe des mots ;

☐ - la grammaire ;

☐ - la conjugaison.

3.) La pratique de la dictée t'aide-t-elle à mieux prendre connaissance de tes erreurs et à les corriger ?

☐ - OUI

☐ - NON

4.) [Si non,] Tu penses que la dictée ne te profite tellement pas car :

☐ _ tu as toujours la note 00 en dépit de tes efforts ;

☐ _ tout le monde se moque de toi pour le nombre de faute que tu faits ;

☐ _ le professeur est rapide pendant la dictée ;

☐ _ tu n'entends pas bien certains mots prononcés par le professeur ;

☐ _ le texte est difficile à comprendre ;

5.) Quelles sont tes difficultés en dictée ?

……

……

……

6.) Le professeur fait-il la correction approfondie de la dictée en classe tout en prenant en compte vos éventuelles questions ?

☐ – NON

☐ - Il recopie simplement le texte de la dictée au tableau en guise de correction

☐ - OUI

7.) Que te faut-i l pour faire le moins de fautes possible en dictée, selon toi ?

……

……

……

8.) Souhaites-tu que la dictée soit maintenue dans le programme de français et introduite à l'examen?

☐ - OUI

☐ - NON

Pourquoi ?……

Merci de ta coopération !

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE……**iii**

DEDIDACE……**iv**

REMERCIEMENTS……**v**

SIGLES ET ACRONYMES……**vi**

RESUME……**vii**

INTRODUCTION……1

CHAPITRE 1 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE LA RECHERCHE……3

SECTION 1 : CONTEXTE THEORIQUE……3

1.1 – Problématique……4

1.2 - Etat de la question……6

1.3 - Objectifs de l'étude……11

1.4 – Hypothèses……11

1.5 - CLARIFICATION CONCEPTUELLE……12

SECTION 2 : LA PRATIQUE DE LA DICTEE……14

2.1-Aperçu historique de l'activité de dictée dans les programmes de français au Bénin……14

2.2 - Le contexte et les étapes de la réintroduction de la dictée ……17

2.3 - Le nouveau format de l'épreuve de lecture intégrant la dictée……20

2.4 - Les différents types de dictée et leur intérêt pédagogique……23

SECTION 3 : APPROCHE METHODOLOGIQUE……29

3.1 – Cadre physique de la recherche……29

3.2 - Recherche documentaire……30

3.3- Population cible et échantillonnage……31

3-4. Techniques et instruments de recherche……31

3.5- Analyse et traitement des données……32

CHAPITRE 2 : ANALYSE DES DONNEES RECUEILLIES, SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS……33

SECTION 1 : ANALYSE DES DONNEES RECUEILLIES……33

1.1 - Les Conseillers Pédagogiques, (les Inspecteurs) et les profondeurs d'une décision……33

1.1.1 - Autant pédagogique est la décision du retour de la dictée autant politique elle l'est……33

1.1.2 - Outil d'évaluation ou instant d'apprentissage : la dictée est présente tout au long du processus enseignement/ apprentissage/ évaluation……34

1.1.3 - La dictée n'est pas la panacée……35

1.1.4 - Des révisions de fond s'imposent quant au nouveau format de la dictée……35

1.1.5 - Les enseignants ne sont pas formés……36

1.2 - L'expérience des apprenants de la dictée……36

1.2.1- Les apprenants accueillent la dictée et l'apprécient……37

1.2.2 - Les entraves à une pratique aisée……37

1.2.3 - Les erreurs : les apprenants ont du mal à appliquer les règles orthographiques pendant qu'ils écrivent surtout sous la dictée……38

1.2.4 - Le professeur ne corrige toujours pas la dictée avec nous……39

1.2.5 - Les élèves sont conscients de la nécessité d'intensifier la lecture et de s'approprier les codes linguistiques……40

1.2.6 - Sauf quelques réticences (4%), les élèves acceptent le maintien et la généralisation de la dictée au Bénin……41

1.3 – Les enseignants de français face à la pratique de la dictée……41

1.3.1 - Très belle initiative prise par les autorités……41

1.3.2 - Nouveau format de la dictée : une mesure qui ne requiert pas l'approbation de tous les enseignants……42

1.3.3 - La fréquence, le moment et la correction de la dictée : les procédures divergent d'un enseignant à un autre……43

1.3.4 - Les difficultés rencontrées par les enseignants dans la pratique de la dictée..45

1.3.5 - Les élèves dévoués améliorent leur performance aussi bien en dictée qu'en communication écrite……46

1.3.6 - Pour amener les apprenants à affronter efficacement l'épreuve de dictée, les enseignants entendent renforcer les activités de texte et l'enseignement des ressources linguistiques……46

1.3.7 - Une donnée inquiétante : 36% des enseignants enquêtés ne sont pas formés pour……47

1.4 - Vue croisée de l'expérience de dictée des élèves, des enseignants et Conseillers Pédagogiques à l'issue des enquête……48

SECTION 2 : POUR UNE MEILLEURE PRATIQUE DE LA DICTEE……49

2.1 –La préparation de la dictée……49

2.2 – Le déroulement de la dictée……50

2.3 – La correction de la dictée……51

2.4 –Les fautes ou erreurs en dictée……52

2.5 - Les activités de langue……53

2.6 – Systématisation des codes linguistiques à toutes les séquences de cours……54

2.7 – Outils à mettre à la disposition des apprenants……54

2.8 - La pratique de la dictée et l'Approche Par les Compétences……57

SECTION 3 : RECOMMANDATIONS……58

3.1 –La formation de tous les enseignants à la pratique de la dictée……58

3.2 –Format de la dictée : *un texte court de 30 à 50 mots au lieu de dix (10) mots ciblés dans un texte de 50 à 80 mots……59*

3.3 –La durée de l'épreuve de lecture intégrant la dictée et la masse horaire des pratiques de classe et largement le temps scolaire et sa gestion……59

3.4 - Instaurer la pratique de la dictée depuis l'enseignement primaire……60

3.5 – Outre la dictée, prendre des dispositions sous-jacentes à l'amélioration des performances en français au Bénin……60

CONCLUSION……62

BIBLIOGRAPHIE……64

ANNEXES……67

TABLE DES MATIERES……73